

# CENTRE AILHAUD CASTELET

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique  
Service d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile



## PROJET D'ÉTABLISSEMENT



CENTRE AILHAUD CASTELET  
Rue des Alsaciens  
24750 Boulazac Isle Manoire



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>5</b>
<b>I HISTOIRE ET TEXTES REGLEMENTAIRES</b>	<b>5</b>
<b>I.1 – RAPPEL HISTORIQUE</b>	<b>5</b>
<b>I.2 – REPERES JURIDIQUES</b>	<b>7</b>
I.2.1 : LA LOI DU 2 JANVIER 2002	7
I.2.2 : LA LOI DU 11 FEVRIER 2005	9
I.2.3 : LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	9
I.2.4 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	10
<b>II BILAN DU PROJET 2019/2023 ET DU CPOM</b>	<b>10</b>
<b>II.1 – BILAN DU PROJET</b>	<b>10</b>
<b>II.2 – BILAN DU CPOM</b>	<b>12</b>
<b>III L’ETABLISSEMENT AUJOURD’HUI</b>	<b>13</b>
<b>III.1. – LE SESSAD</b>	<b>13</b>
III.1.1 : LES MISSIONS	13
III.1.2 : L’ORGANISATION	15
III.1.3 : LES MODES D’ACCOMPAGNEMENT	16
III.1.4 : LE PUBLIC	19
<b>III.2 – L’ITEP</b>	<b>21</b>
III.2.1 : LES MISSIONS	21
III.2.2 : L’ORGANISATION	22
III.2.3 : LES MODES D’ACCOMPAGNEMENT	24
III.2.4 : LE PUBLIC	26
<b>IV LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>28</b>
<b>IV.1 – LES PROFESSIONNELS</b>	<b>28</b>
IV.1.1 : LES PROFESSIONNELS DU SESSAD	28
IV.1.2 : LES PROFESSIONNELS DE L’ITEP	29
IV.1.3 : LES PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX	29
<b>IV.2 – LA POLITIQUE DE FORMATION</b>	<b>30</b>
<b>V ORGANISATION INTERNE ET PARTENARIATS</b>	<b>31</b>

<b>V.1 – ORGANISATION INTERNE</b>	<b>31</b>
V.1.1 : LA DEMARCHE QUALITE	31
V.1.2 : LOGICIEL DOSSIER DE L'USAGER	32
<b>V.2 – PARTENARIATS</b>	<b>33</b>
<b>VI METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET</b>	<b>35</b>
<hr/>	
<b>VI.1 – GROUPES DE TRAVAIL</b>	<b>35</b>
VI.1.1 : VALEURS ET CHARTE	35
VI.1.2 : PLACE DE L'ENFANT, PLACE DES FAMILLES	37
VI.1.3 : TRANSFORMATION DE L'OFFRE	37
<b>VI.2 – ENQUETES</b>	<b>39</b>
VI.2.1 : ENQUETES CROISEES	39
VI.2.2 : ENQUETE PARTENAIRES	42
VI.2.3 : ENQUETE QVCT – BAROMETRE SOCIAL	43
<b>VII PLAN D'ACTION POUR 5 ANS</b>	<b>46</b>
<hr/>	
<b>ANNEXES</b>	<b>48</b>
<hr/>	
FICHES ACTIONS	48

# INTRODUCTION

Le projet d'établissement est un document qui permet d'inscrire les projets de développement et d'évolution de l'offre de service dans une trajectoire pluriannuelle. Le projet présenté ici est le quatrième projet d'établissement du Centre d'Ailhaud Castelet.

Ce nouveau projet a été construit tout au long de l'année 2023 par les professionnels de l'établissement.

*« Le projet d'établissement est une photographie à un instant «t» de l'organisation des moyens de la structure permettant de répondre au mieux aux besoins repérés de chaque usager pris en charge et respectant sa singularité dans un environnement collectif. De plus, il permet de projeter les évolutions nécessaires pour conduire les changements permettant d'améliorer la qualité des prises en charge au regard notamment des Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles et du résultat des enquêtes. »*

Les actions seront mises en œuvre dans la même temporalité que le nouveau CPOM<sup>1</sup> de l'établissement.

Il sera complété durant l'année 2024 par les projets de service (ITEP et SESSAD), le projet pédagogique de l'unité d'enseignement.

## I HISTOIRE ET TEXTES REGLEMENTAIRES

### I.1 – Rappel historique

**En 1948**, création d'une Ecole de Plein Air dont les activités étaient l'aérium, l'enseignement et le soutien éducatif. Les personnels étaient sous les statuts Education Nationale et municipal.

**En 1971-1973**, l'Ecole de Plein Air devient le 15 septembre 1971<sup>2</sup> le Centre d'Ailhaud Castelet (CAC), établissement municipal de la ville de Périgueux. Il réoriente sa mission initiale d'école de plein air et aérium vers l'éducation spécialisée. Sa mission principale est de couvrir la prise en charge des enfants porteurs de handicaps sensoriels (auditif et visuel) du département. A sa création le CAC est principalement centré sur un Institut d'Education Spécialisée (IES) pour déficients sensoriels d'une capacité d'accueil, à l'époque, de 24 places puis portée à 36 places en 1973<sup>3</sup> pour des jeunes de 5 à 14 ans. La prise en charge s'effectue en semi-internat et avec un service de placement familial de 5 places.

**En 1975**, les besoins évoluent et le CAC se dote d'un Groupe de Soins et d'Educations Spécialisés à Domicile (GSESD) pour les Déficiants Auditifs (DA)<sup>4</sup> de 6 mois à 14 ans pour assurer, dans le milieu familial, les soins et l'éducation spécialisée.

---

<sup>1</sup> CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

<sup>2</sup> Arrêté du 30/06/1971 portant création de l'Institut d'Education Spécialisée (IES).

<sup>3</sup> Arrêté du 2/04/1973 portant extension de la capacité d'accueil de l'IES de 24 à 36 places.

<sup>4</sup> Arrêté du 25/07/1975 portant création d'un Groupe de Soins et d'Educations Spécialisés à Domicile (GSESD) pour déficients auditifs et convention de fonctionnement du 07/11/1975.

**En 1977**, le CAC se dote d'un Institut de Rééducation Psychothérapique (IRP) d'une capacité d'accueil de 30 enfants âgés de 5 à 14 ans<sup>5</sup> fonctionnant en semi-internat. Ces enfants présentent essentiellement des troubles du caractère et du comportement, susceptibles d'une rééducation psychothérapique sous contrôle médical et sous réserve que l'admission d'enfants psychotiques soit exclue.

**Le 1<sup>er</sup> janvier 1983**, l'établissement communal du CAC est érigé en établissement public autonome par arrêté préfectoral<sup>6</sup>.

**En 1984**, création d'un Groupe de Soins et d'Éducatons Spécialisés à Domicile (GSESD) pour déficients visuels (DV)<sup>7</sup> d'une capacité d'accueil de 12 places pour des jeunes de 5 à 14 ans.

**De 1983 à 1990**, le fonctionnement du CAC avec ses deux services : le SESSAD (ancien GSESD rebaptisé Service d'Éducation Spécialisée et Soins A Domicile (SESSAD) par les décrets de 1989) et l'IRP, se réalise conformément aux intentions énoncées dans les arrêtés de création. La capacité du CAC est validée par un agrément délivré par le préfet de la région Aquitaine en 1990<sup>8</sup> pour :

- Un Institut d'Éducation Sensorielle mixte (IES) :
  - Pour Déficients Auditifs : 24 enfants de 0 à 14 ans ;
  - Pour Déficients Visuels : 18 enfants de 0 à 14 ans.
- Un SESSAD pour déficients auditifs et visuels : 22 enfants de 0 à 20 ans.
- Un Institut de Rééducation Psychothérapique (IRP) pour des enfants présentant des troubles du caractère et de la conduite : 30 enfants de 5 à 14 ans.

**En 1996**, par mesure dérogatoire, l'IRP étend sa capacité d'accueil à 40 jeunes<sup>9</sup> (extension de 10 places).

**En 2004**, devant l'évolution de la réglementation et des besoins, le CAC obtient un nouvel agrément pour une extension du SESSAD (les IES n'existant plus) ce qui porte son activité à :

- Un Institut de Rééducation Psychothérapique (IRP) pour des enfants présentant des troubles de la conduite et du comportement de 40 enfants de 5 à 14 ans.
- Un Service de SESSAD avec une capacité d'accueil de 65 places avec en son sein les services suivants :
  - Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (**SAFEP**) pour les déficiences auditives et visuelles graves des enfants de 0 à 3 ans.
  - Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (**SSEFIS**) pour les déficiences auditives graves des enfants de plus de 3 ans.
  - Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (**SAAAIS**) pour les déficiences visuelles graves des enfants de plus de 3 ans.

---

<sup>5</sup> Arrêté du 03/08/1977 portant création d'un l'Institut de Rééducation Psychothérapique (IRP).

<sup>6</sup> Arrêté du 5 novembre 1982 érigeant le CAC en établissement public autonome.

<sup>7</sup> Arrêté du 28/12/1983 portant création d'un Groupe de Soins et d'Éducatons Spécialisés à Domicile (GSESD) pour déficients visuels.

<sup>8</sup> Arrêté préfectoral du 23 mai 1990.

<sup>9</sup> Décision accordée par la DDASS dans le cadre des dispositions de l'ancien décret n°95-185 du 14 février 1995 relatif à la procédure de création, de transformation et d'extension des établissements.

**En 2009**, le Service d'Evaluation et de Diagnostic (SED) est rattaché au SESSAD<sup>10</sup>. Il bénéficie d'un financement de la CPAM.

**En avril 2011**, transformation de la mesure dérogatoire de 1996 en autorisation pérenne de 40 places pour l'ITEP<sup>11</sup> pour l'accueil d'enfants de 5 à 14 ans.

**En 2012**, extension de la capacité d'accueil de l'ITEP de 40 à 50 places pour des enfants et des adolescents de 5 à 20 ans<sup>12</sup>.

**En juin 2013**, une Convention tripartite est signée entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et la structure. Elle permet de mettre en œuvre des Plans de Compensation du Handicap (PCH) pour les adultes déficients visuels de 20 à 60 ans et étend le bénéfice du SED pour les personnes âgées de 20 à 60 ans déficients visuels. Ces accompagnements ont, par la suite, été intégrés dans le CPOM de l'établissement.

**En 2017**, transformation de 10 places de SESSAD déficients auditifs en SESSAD troubles psychologiques<sup>13</sup>. Maintien du nombre de place total de SESSAD à 65 places.

## I.2 – Repères juridiques

### I.2.1 : LA LOI DU 2 JANVIER 2002

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle se base sur 5 orientations à savoir :

- Affirmer et promouvoir les droits des usagers ;
- Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins ;
- Piloter les dispositifs pour mieux articuler planification, programmation, allocation de ressources, évaluation ;
- Instaurer une coordination entre les différents acteurs ;
- Rénover le statut des établissements publics.

Cette loi a replacé au cœur des préoccupations, l'utilisateur dans sa globalité et a instauré l'obligation d'évaluation et d'auto-évaluation dans la qualité de sa prise en charge.

---

<sup>10</sup> Arrêté préfectoral du 8 décembre 2009

<sup>11</sup> Arrêté ARS Nouvelle Aquitaine du 20 avril 2011

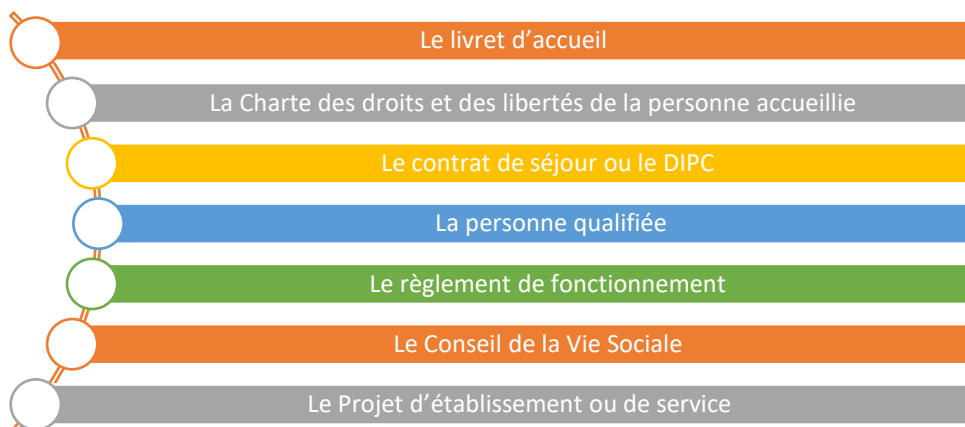
<sup>12</sup> Arrêté ARS Nouvelle Aquitaine du 31 janvier 2012

<sup>13</sup> Arrêté ARS Nouvelle Aquitaine du 8 mars 2017

Elle pose les sept droits fondamentaux des usagers (Art. L.311-3 du CASF) :



Elle met aussi en vigueur sept outils pour l'exercice et la garantie des droits des usagers :





## I.2.2 : LA LOI DU 11 FEVRIER 2005

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » pose le principe du droit à la compensation et introduit le principe de l'accessibilité. Elle crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées qui instruisent l'attribution des droits à compensation et l'orientation des personnes porteuses de handicap.

## I.2.3 : LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La HAS<sup>14</sup> est une autorité indépendante à caractère scientifique qui vise à développer la qualité dans le champ sanitaire, social et médico-social, au bénéfice des personnes. Elle assure trois missions principales : évaluer les produits de santé, recommander les bonnes pratiques et mesurer et améliorer la qualité.

Jusqu'en avril 2018, ces missions étaient exercées par l'ANESM<sup>15</sup> dans le secteur social et médico-social.

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) guident l'action des professionnels.

Voici la liste des principales recommandations relatives aux champs d'intervention du Centre d'Ailhaud Castelet :

- « La bientraitance : définitions et repères pour la mise en œuvre » – (Juillet 2008),
- « Les attentes de la personne et projet personnalisé » – (Décembre 2008),
- « Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement » – (Mai 2010),
- « Le questionnement éthique dans les ESMS » – (Octobre 2010),
- « L'accompagnement des jeunes en situation de handicap par les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) » – (Juin 2011),
- « Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire » - (Septembre 2021)
- « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » – (Juillet 2013),
- « Les comportements problèmes : prévention et réponses au sein des établissements accueillant des enfants et adultes handicapés » – (Décembre 2016),
- « L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation » – (Décembre 2017),
- « Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap » - (Mars 2018),
- « La prévention de la violence entre les mineurs adolescents au sein des établissements d'accueil » - (Février 2019),
- « Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médico-social et sanitaire » - (Juillet 2020),

---

<sup>14</sup> HAS : Haute Autorité de Santé

<sup>15</sup> ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

## I.2.4 : LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le schéma départemental en faveur des personnes handicapées du département de la Dordogne est en cours d'écriture ; le précédent concernant la période 2017/2022.

Les axes du projet d'établissement à définir en lien avec ce schéma seront donc travaillés dans le courant de l'année 2024 après diffusion du schéma départemental par le Conseil Départemental.

## II BILAN DU PROJET 2019/2023 ET DU CPOM

Le projet d'établissement 2019/2023 a été mis en œuvre dans un contexte particulier :

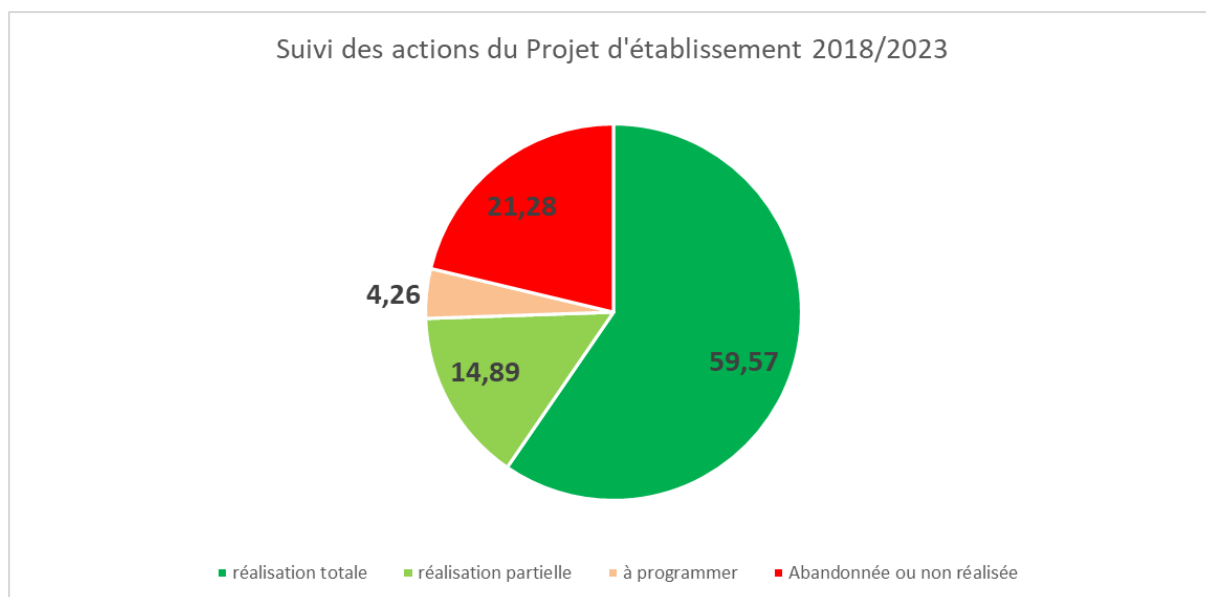
- L'équipe de direction qui a porté la rédaction de ce projet a quitté l'établissement entre 2019 et 2021.
- Un nouveau directeur a pris ses fonctions en janvier 2020 mais n'est resté que 18 mois en poste.
- La crise sanitaire de 2020 a retardé et repoussé certains projets et fragilisé les dynamiques institutionnelles.

### II.1 – Bilan du projet

Le projet 19/23 comprenait sept fiches projets :

- Axe n°1 : La promotion de la qualité de vie et de l'autonomie des personnes
  - Objectif : promouvoir la qualité de vie des usagers (5 actions)
  - Objectif : promouvoir la santé des usagers pris en charge (4 actions)
- Axe n°2 : La personnalisation de l'accompagnement
  - Objectif : prendre en compte les besoins et les attentes, garantir le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet d'accompagnement qui le concerne (7 actions)
- Axe n°3 : La garantie de leurs droits et de leurs participations
  - Objectif : garantir le droit à l'information, le droit au respect de la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité et la sécurité, le droit à la participation de la personne (et/ou de son représentant légal) à la conception et la mise en œuvre du projet qui la concerne (2 actions)
  - Objectif : associer les adolescents et les familles au fonctionnement de l'établissement (4 actions)
- Axe n°4 : La protection des personnes et la prévention des facteurs de risques liés à la vulnérabilité
  - Objectif : développer une culture de gestion des risques (2 actions)
- Axe n°5 : Les ressources humaines
  - Objectif : promouvoir l'évolution des compétences et faire évoluer les fiches de poste (7 actions)

- Axe n°6 : La démarche d'amélioration continue de la qualité
  - Objectif : faire adhérer le personnel à la politique de gestion de la qualité et gestion des risques (5 actions)
  - Objectif : Disposer des procédures et protocoles indispensables à la sécurité et à la qualité des prestations délivrées (1 action)
- Axe n°7 : Le projet architectural
  - Objectif : améliorer la qualité de la prise en charge en faisant évoluer les locaux (8 actions)
  - Objectif : avoir une action éco-responsable (2 actions)



Réalisation totale	Réalisation partielle	À programmer	Abandonnées ou non réalisées
28	7	2	10

#### Réalisations partielles :

- La participation des usagers à la vie de l'établissement a été perturbée par la crise sanitaire et la suspension de temps conviviaux et de plusieurs réunions.
- Travaux toiture SESSAD : une toiture a été refaite et la seconde devrait être faite d'ici l'été 2024.
- Mise en place d'actions de prévention : suite au recrutement d'une infirmière, des partenariats sont signés afin de mettre en place des actions de prévention auprès des enfants, adolescents et jeunes adultes. Ces partenariats sont à développer et renforcer dans les années à venir.

#### Actions à programmer :

- Accroître le temps médical : un nouveau médecin pédopsychiatre est arrivé à l'ITEP en 2021, il assure une vacation de 3h par semaine.

#### Actions abandonnées ou non réalisées :

- Le financement du centre de ressources pour les déficients visuels n'ayant pas été reconduit, plusieurs actions du précédent projet d'établissement n'ont pu être réalisées : déployer l'offre de service auprès des services d'aide à domicile et augmenter les interventions en direction des EHPAD.
- Il n'y a pas eu d'appel à projet autour des troubles « dys ».
- L'adaptation des documents et de la signalétique à l'âge des enfants ou à leur déficience n'a pu être mise en place. La réflexion autour de la communication fait partie intégrante des projets à développer dans le nouveau projet d'établissement.

## II.2 – Bilan du CPOM

Le CPOM 2018/2022 a été prolongé d'une année suite à la vacance du poste de direction et à la succession d'intérim.

Ce CPOM comprenait 14 fiches actions :

- Fiche action 1 : Redynamiser le fonctionnement du CVS : **Elections réalisées en 2022, relance de trois réunions par an.**
- Fiche action 2 : Poursuivre la recherche d'amélioration énergétique : **installation de chaudière basse consommation, remplacement des huisseries bois au SESSAD, déploiement de l'éclairage LED**
- Fiche action 3 : Accompagnement/Prévention/Promotion de la santé : Parcours de santé : **développement d'un travail partenarial avec l'IREPS<sup>16</sup>, France Addictions, le CeGGID<sup>17</sup>,...**
- Fiche action 4 : Déployer une démarche éco responsable : **action non vraiment déployée à part la mise en place du tri des déchets et d'une information sur le compost. L'objectif d'investissement dans un véhicule électrique n'est pas atteint.**
- Fiche action 5 : Programmer les mouvements et qualifications des personnels : **formation de professionnels à des métiers rares (Avjiste, instructeur en locomotion) pour préparer les départs en retraite.**
- Fiche action 6 : Renforcer l'équipe médicale de l'ITEP : **arrivée d'un pédopsychiatre en 2021.**
- Fiche action 7 : Améliorer la gestion des transports des usagers : **poursuite du développement des transports en interne mais coût humain important pour l'établissement notamment pour les services techniques et services généraux qui ont des interruptions de tâches fréquentes.**
- Fiche action 8 : Améliorer le partenariat institutionnel dans la prise en charge d'adultes atteints du handicap visuel : **arrêt du projet.**
- Fiche action 9 : Déployer l'offre de service du Centre de Ressource « Déficience Visuelle » : **arrêt du projet.**
- Fiche action 10 : Proposer des actions de lutte contre les troubles du langage : **pas d'appel à projet DYS.**

<sup>16</sup> IREPS : Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé

<sup>17</sup> CeGGID : Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic

- Fiche action 11 : Répondre aux besoins des usagers en situation complexe : **réponse aux demandes de la MDPH et accueil d'enfants en situation complexe.**
- Fiche action 12 : Accompagner les usagers dans la Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience : **démarche entamée en 2018 mais suspendue depuis 2020. A reprendre.**
- Fiche action 13 : Développer les partenariats avec la pédopsychiatrie et la psychiatrie pour une meilleure prise en charge des usagers : **convention CHP pour mise à disposition d'un temps de pédopsychiatre.**
- Fiche action 14 : Développer les partenariats afin de promouvoir le retour en milieu scolaire ordinaire : **Adhésion EMA, conventions éducation nationale avec différents collèges et différentes écoles élémentaires.**

## III L'ETABLISSEMENT AUJOURD'HUI

### III.1. – Le SESSAD

#### III.1.1 : LES MISSIONS

Les missions du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) déficients sensoriels sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF dans ses articles D. 312-98 à 312- 122).

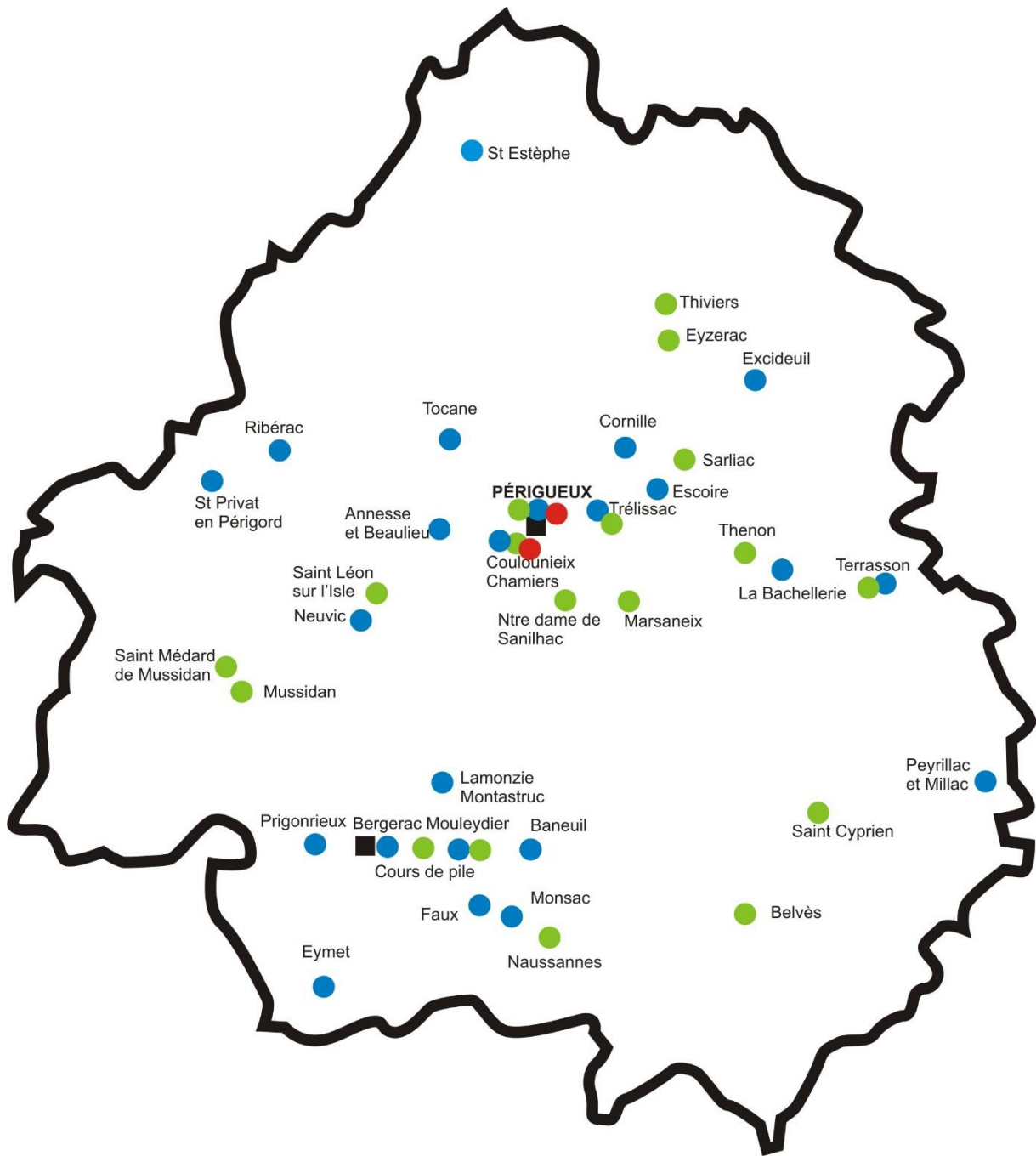
Son action est orientée vers :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à trois ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- Le soutien pour l'ensemble des enfants et adolescents à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Les critères d'admission sont :

- Une perte auditive bilatérale d'au moins 40dB pour les déficients auditifs ;
- Une acuité visuelle égale ou moins de 4/10<sup>e</sup> après correction et/ou un champ visuel réduit à 10° pour les déficients visuels.

Les professionnels du SESSAD déficients sensoriels interviennent sur l'ensemble du territoire de la Dordogne.



- Lieux de prise en charge DV
- Lieux de prise en charge DA
- Lieux de prise en charge TP

Les missions du SESSAD Troubles Psychologiques (TP) sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dans ses articles D312- 59-1 à D312-59-18 et la circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques). Le service accompagne des jeunes (filles ou garçons) âgés de 3 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées. Il a pour mission d'apporter au public accueilli une aide tant dans les apprentissages éducatifs et scolaires, que dans un soutien psychologique, permettant de poursuivre un parcours ordinaire de scolarité ou d'insertion professionnelle.

Le périmètre d'intervention des professionnels du SESSAD TP est plus réduit puisqu'il existe d'autres services de ce type sur le territoire. Les professionnels interviennent en proximité de Périgueux (Boulazac, Trélissac, ...).

### III.1.2 : L'ORGANISATION

Le SESSAD du centre d'Ailhaud Castelet est organisé en 4 services :

- Un service d'évaluation et de diagnostic (SED) ;
- Un service déficients sensoriels 0-20 ans, auditifs et visuels de 55 places ;
- Un service troubles psychologiques 3-20 ans de 10 places ;
- Un service adultes déficients visuels 20-60 ans.

Le Service d'Évaluation et de Diagnostic (SED) propose :

- La réalisation de bilans par l'équipe interdisciplinaire ;
- D'accompagner l'enfant et sa famille vers une aide appropriée, suivi médical, rééducation externe ou prise en charge par le SESSAD ;
- De mener des actions d'information.

Le SESSAD déficients sensoriels 0-20 ans est organisé selon trois services :

- Le Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP) pour les enfants déficients auditifs ou visuels de la naissance à 3 ans ;
- Le Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) pour les enfants et adolescents déficients auditifs de 3 à 20 ans ;
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour les enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans.

Par définition, les interventions du SESSAD s'effectuent sur le lieu de vie de l'utilisateur (école, domicile, ...). Cependant, selon les situations et en conformité avec le projet personnalisé d'accompagnement, des prises en charge peuvent se dérouler dans les locaux du SESSAD. Les transports peuvent alors être assurés :

- Par l'établissement ;
- Par la famille et indemnisés sur les bases d'un tarif prévu par les textes ;

- Par véhicule sanitaire léger ou taxi conventionné pris en charge par l'Assurance Maladie à 100% sur la base du 6° de l'article L.160-14 du Code de la Sécurité Sociale.

Le service adultes déficients visuels accompagne les personnes de 20 ans à 60 ans dans le cadre d'un Plan de Compensation du Handicap (PCH).

Les personnes faisant une demande d'accompagnement doivent :

- Disposer d'une notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) de la Dordogne ;
- Disposer du domicile de secours en Dordogne.

Les missions du service :

- Accueillir et informer la personne déficiente visuelle ;
- Aider la personne déficiente visuelle à la constitution du dossier MDPH ;
- Évaluer les besoins de compensation dans le cadre du SED ;
- Mettre en œuvre les actions de formation et de rééducation après accord de la MDPH.

### III.1.3 : LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement et les prises en charge se déroulent, le plus souvent, sur le lieu de scolarisation des jeunes afin de limiter les temps de transport et de permettre le temps de scolarisation maximum. Les prises en charge sont, le plus souvent, individuelles. Cependant, dès que cela est possible, des regroupements sont organisés notamment sous forme d'ateliers. Certaines prises en charge individuelles se font dans les locaux du service en dehors des temps scolaires.

#### *III.1.3.1 : L'accompagnement thérapeutique ou de rééducation*

- Les entretiens thérapeutiques qu'ils soient individuels ou familiaux avec la psychologue du service,
- L'éducation précoce qui consiste à un travail d'accompagnement des familles notamment lors du dépistage et de l'annonce du handicap et dans l'optique de la prévention ;
- L'orthophonie concerne la prise en charge des troubles du langage oral et écrit, en expression et/ou en compréhension, ainsi que de la mise en place de la communication multimodale (mimiques, gestes Langue Parlée complétée, Langue des Signes Française...).
- La psychomotricité est dispensée aux DA, aux DV comme aux TP. Outre le travail spécifique autour de la motricité au regard du handicap, l'accent est aussi mis sur un travail global de construction de la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent.
- L'accompagnement en autonomie de la vie journalière vise à aider la personne déficiente visuelle à s'approprier des stratégies sensorielles et gestuelles afin de développer des compétences pratiques pour répondre de façon efficace et autonome aux diverses situations de la vie quotidienne (soins personnels, habillage, repas, fonction domestique, communication et vie sociale).



- L'ergothérapeute intervient auprès des enfants DV dans l'adaptation des postes d'étude et dans l'indication et la prise en main adaptée de l'outil informatique à l'école. Elle participe aux équipes de suivi de scolarisation (ESS), le cas échéant.
- L'accompagnement en orientation et mobilité guide la personne déficiente visuelle à la prise de conscience et au développement de la représentation spatiale, des stratégies visuelles, non visuelles et à l'acquisition des techniques spécifiques d'orientation et de mobilité. Pour certains jeunes adolescents collégiens ou lycéens l'objectif du travail comporte un volet transport (bus, train).
- La rééducation en basse vision est assurée par l'orthoptiste qui réalise également des bilans dans le cadre du SED. Elle intervient aussi auprès des établissements scolaires pour une information sur le handicap visuel et les supports et techniques préconisés pour l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent en classe.

### *III.1.3.2 : L'accompagnement éducatif*

Le service compte 2 éducateurs spécialisés qui interviennent dans le cadre des projets personnalisés des enfants, dans l'aide à l'autonomie, l'accompagnement et le développement de la prise de confiance du jeune et la socialisation. Les supports sont multiples et variés et adaptés aux besoins des usagers (aide aux devoirs, sorties éducatives, activités créatives, ...).

Ils apportent, aussi, une aide technique dans les écoles ou à domicile. Leurs interventions sont systématiques dans les deux premières années de scolarisation en école maternelle afin d'aider pour les DA à la compréhension des consignes, du vocabulaire durant les temps formels et collectifs, les soutenir dans la communication avec leurs pairs et les adultes. Pour les DV, c'est une aide à l'apprentissage des techniques de compensation, l'utilisation de matériel adapté et de conseiller l'enseignant sur les adaptations de supports pédagogiques. Ils interviennent, également, dans l'accompagnement d'activités scolaires qui demandent une aide spécifique comme la piscine, la sortie équitation, la sortie vélos...

Enfin, des séjours ou journées d'activités sont organisés durant les vacances. Ces séjours font partie du projet de soin de l'enfant. Ils sont proposés aux familles après réflexion en équipe pluridisciplinaire. Ces moments permettent aux enfants et adolescents dispersés sur tout le département d'échanger, partager, créer des liens et de pouvoir s'étayer les uns les autres en ce qui concerne le vécu du handicap. Les professionnels interviennent en complémentarité dans un cadre différent et sur une durée plus longue. Ils peuvent, ainsi, affiner leurs observations et varier ou réajuster éventuellement leurs interventions. Outre les éducateurs spécialisés, les séjours peuvent être encadrés conjointement par d'autres professionnels tels que AVJiste, orthophoniste et instructrice en orientation et mobilité.

### *III.1.3.3 : L'accompagnement pédagogique*

En dehors des temps de remédiation scolaire individuels, les enseignants du SESSAD ont une mission de « personnel ressource » dans le champ du handicap sensoriel. Ils sont donc amenés à informer les collègues au cours de réunions de pré rentrée, d'animations et de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques. La diffusion d'un guide d'informations à destination des établissements scolaires, rédigé par l'équipe est

toujours largement diffusé en début d'année aux enseignants ou équipes pédagogiques qui accueillent un jeune porteur d'un handicap sensoriel.

Les enseignants participent à la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : en continu, sur le terrain et au cours de leur formation d'adaptation à l'emploi. Le coordonnateur pédagogique intervient également dans le lien Inspection École Inclusive et SESSAD. Il participe aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Les enseignants participent également à l'animation des ateliers informatiques à destination des jeunes déficients visuels scolarisés en CP, CE1 et CE2 conjointement avec la professionnelle chargée de la transcription.

### *III.1.3.4 : Les ateliers*

**L'atelier contes** s'adresse, à la fois, aux déficients visuels, auditifs et troubles psychologiques. L'objectif est de permettre l'évolution personnelle des enfants en favorisant leur accès au symbolique. Le travail d'accompagnement, de soutien et de mise en parole est primordial. Il s'agit de créer un climat de confiance et de sécurité afin que l'enfant puisse laisser émerger les contenus psychiques inconscients qui surgissent en lui. De plus, cet atelier permet au groupe des enfants de se réunir autour d'une histoire afin de s'exprimer (mise en mots, dessins), de partager et de se différencier au travers d'une expérience commune.

**L'atelier « DNP »** : cet atelier est animé par des orthophonistes. Il est basé sur la technique de la Dynamique Naturelle de la Parole développée par Madeleine Dunoyer de Ségonzac. Son principe général est la reproduction des mouvements articulatoires de la bouche via des gestes du corps et la réalisation de traces de peinture reprenant ces mouvements. Toutes les voyelles ont une couleur et en associant la couleur de la voyelle au mouvement de la consonne, nous créons des syllabes. En assemblant ces syllabes nous créons ensuite des mots et, enfin, nous ajoutons du sens à ces productions orales. La réalisation des traces et la familiarisation aux gestes corporels permettent par la suite de reprendre ces éléments lors des séances individuelles et travailler ainsi l'articulation et la phonologie ; elles permettent également d'aider à la différenciation des phonèmes.

**L'atelier langage** : ces ateliers sont animés par deux orthophonistes. Ils sont l'occasion de reprendre, de reformuler des éléments vus en grand groupe que les enfants malentendants peuvent ne pas saisir ou saisir partiellement. Selon des grands thèmes définis en début d'année, les éléments sont repris sur plusieurs semaines, laissant ainsi le temps aux enfants de s'approprier ces données. Ces temps d'atelier sont également un espace où les enfants apprennent à interagir entre eux et avec les adultes ; à s'écouter voire, à s'entre-aider et à reformuler au besoin pour les autres.

**L'atelier orthophoniste/éducatrice spécialisée** : cet atelier comprend des temps d'écoute collective, de création et d'activités manuelles qui ont pour but de manipuler et utiliser du lexique selon plusieurs grands thèmes, un même lexique est donc repris sous différents aspects durant 5 semaines. La répétition et la redondance permettent aux enfants d'ancrer les éléments. Le fait d'être en petit nombre étant également un avantage.

**L'atelier maturation** est animé par l'AVJiste et la psychologue. Il permet à des jeunes enfants de :

- S'inscrire dans un collectif et apprendre à évoluer avec ses pairs de manière adaptée en développant les premières habiletés sociales.

- Développer les habiletés motrices, prérequis pour les futurs apprentissages scolaires et des gestes du quotidien.
- Solliciter les différents sens compensatoires.
- Commencer à aborder par l'expérimentation la nécessité d'adapter son environnement pour apporter du confort visuel (intensité lumineuse, contraste, position assise en stabilisant les pieds...)

**L'atelier sensoriel** : l'objectif de cet atelier est de favoriser une juste perception de l'environnement des enfants et de travailler au développement des sens (ouïe et odorat) chez les enfants déficients visuels.

**L'atelier dactylographie & informatique** : afin de permettre aux jeunes d'utiliser leur ordinateur en classe, des ateliers informatiques sont animés les mardis et les mercredis. Ces ateliers peuvent être collectifs ou individuels L'objectif de ces ateliers est de permettre aux enfants DV d'acquérir des techniques spécifiques à la déficience visuelle.

### III.1.4 : LE PUBLIC

#### III.1.4.1 : Caractéristiques générales de la population accueillie 0-20 ans

Nombre d'utilisateur	2019	2020	2021	2022
DA	28	30	34	35
DV	23	26	27	29
TP	10	7	9	6
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>70</b>

- Les mouvements

Les entrants	2019	2020	2021	2022
DA	6	5	5	8
DV	7	6	4	2
TP	2	2	2	-

Le motif principal d'admission pour la déficience sensorielle correspond dans 100% des cas aux critères tels que définis dans les textes, à savoir une perte auditive d'au moins 40 dB pour les déficients auditifs et pour les déficients visuels, au moins 4/10e après correction et/ou un champ visuel réduit à 10°. Pour le service troubles psychologiques, les facteurs sont multiples et variés. Cependant la catégorisation « Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité » et « Troubles d'anxiété sociale » représente la majorité (55,6%) des motifs d'admission ;

Les sortants	2019	2020	2021	2022
Nombre	8	13	4	9
Durée moyenne d'accompagnement	5.5 ans	6.8 ans	6.9 ans	4.8 ans

- Répartition fille/garçon et moyenne d'âge

	2019	2020	2021	2022
Moyenne d'âge	10	10	10	9.8
% Filles	57.3%	60.3%	56%	57%
% Garçons	42.7%	39.7%	44%	43%

- 64% des enfants présents fin 2022 sont domiciliés hors de l'agglomération du grand Périgueux ;
- 96% des enfants disposaient d'un projet personnalisé d'accompagnement au 31/12/22 ;
- 53 enfants sur les 70 présents au 31/12/2022, ont bénéficié d'une réunion de synthèse dont 92% en présence des familles.

#### *CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES*

- 76% des parents des enfants présents sont en couple ;
- 1% des usagers font l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire.

#### *CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES*

- Pour les DA : 100% appareillés dont 40% implantés. Le taux d'implantation augmente puisqu'il était de 25% en 2019 et de 33% en 2020 et 2021.
- Pour les DV : 79% présentent une amblyopie bilatérale, 21% une cécité ;
- Pour les TP : 55,6% des enfants présentent un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ;

#### *CARACTÉRISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION*

- 97% des jeunes en âge d'obligation scolaire (3-16 ans) sont scolarisés dont 98% en milieu ordinaire.

### *III.1.4.2 : Caractérisation de la population adultes déficients visuels*

- 80% des usagers sont des femmes ;
- 67% des personnes sont âgées de moins de 60 ans, 50% ont entre 51 et 60 ans ;

#### *CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES :*

- 50% vivent seul au domicile ;
- 83% sont domiciliés hors de l'agglomération du Grand Périgueux ;

#### *CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES :*

- 100% des usagers ont une cécité (6) ;
- 100% ont une prise en charge conjointe en orientation et mobilité et en aide à la vie journalière ;
- La durée moyenne de la prise en charge est d'environ 22 mois.

#### *PROFIL TYPE DE LA PERSONNE ACCUEILLIE :*

- Une femme âgée de 56 ans en situation de cécité, vivant seule ou en couple, domiciliée hors de l'agglomération du grand Périgueux. Ses demandes sont, principalement, de pouvoir se déplacer à son

domicile et dans son environnement proche en toute sécurité ainsi que d'acquérir des techniques pour accomplir des tâches de la vie quotidienne.

## III.2 – L'ITEP

### III.2.1 : LES MISSIONS

Plusieurs textes réglementaires encadrent le fonctionnement des ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique).

**Le décret 2005-11 du 6 janvier 2005** définit le public accueilli par les ITEP et les missions qui sont dévolues à ces établissements médico-sociaux :

« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé »

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :

- 1- Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;
- 2- Dispensent des soins et des rééducations ;
- 3- Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;
- 4- Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;
- 5- Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;
- 6- Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1 du Code de l'Action sociale et des Familles.

La mise en œuvre de ces actions repose sur une équipe pluridisciplinaire qui doit travailler en concertation et partenariat avec les équipes de psychiatrie de secteur, les services et établissements de l'éducation nationale et, le cas échéant, les services de l'aide sociale à l'enfance et ceux de la protection judiciaire de la jeunesse.

**La circulaire interministérielle du 14 mai 2007** DGAS/DGS/SD3C/SGDC/2007/194 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis vient préciser le décret de 2005. Elle apporte des précisions sur les évolutions attendues entre les anciens instituts de rééducation et les ITEP. La circulaire indique « le sens de l'intervention des ITEP : un projet interdisciplinaire

à visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes ».

**Le décret 2017-620 du 24 avril 2017** définit le fonctionnement en dispositif intégré (DITEP).

La création des dispositifs intégrés vise à faciliter les parcours des enfants, adolescents ou jeunes adultes et fluidifier les passages entre tout institution et tout inclusion. Le dispositif ITEP (DITEP) doit permettre une individualisation et une plus grande personnalisation des projets et des accompagnements.

### III.2.2 : L'ORGANISATION

L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) du Centre d'Ailhaud Castelet est agréé pour prendre en charge en semi-internat 50 filles ou garçons âgés de 5 à 20 ans. Les enfants ou adolescents sont orientés à l'ITEP par notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), tel que défini par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances et de la citoyenneté des personnes handicapées. Les professionnels de l'ITEP accompagnent des enfants « qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants (...) se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé (...) »<sup>18</sup>.

Les transports sont assurés sur l'ensemble de la journée par des professionnels des services technique et général. Ils sont ajustés à l'emploi du temps des jeunes et permettent à ces derniers d'investir sereinement les temps d'accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique qui rythment leur journée et/ou semaine. Chaque matin et chaque soir (le midi le mercredi), l'établissement met en place six circuits de transport.

---

<sup>18</sup> Article D312-59-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)



● Lieu de vie des usagers

 Terminus des transports

### III.2.3 : LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

L'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique comprend trois pôles distincts mais complémentaires.

Les activités thérapeutiques, éducatives et pédagogiques permettent de répondre aux problématiques repérées chez les jeunes accompagnés.

Les enfants sont répartis dans cinq groupes éducatifs qui correspondent à une tranche d'âge.

Chaque groupe éducatif définit en début d'année un projet de groupe. L'ensemble des enfants, adolescents et jeunes adultes se voit proposer un projet personnalisé d'accompagnement (PPA) chaque année. Ce PPA définit les axes de travail pour une année scolaire dans tous les domaines d'accompagnement. A la fin de chaque année scolaire une réunion de synthèse est organisée avec le jeune et les représentants légaux afin de faire le bilan de l'année et déterminer les objectifs de l'année à venir.

L'environnement est accessible, compréhensible et sécurisant. Un emploi du temps identifie tous les temps d'accompagnement proposés tant sur les volets éducatif, thérapeutique que le volet pédagogique.

#### *III.2.3.1 : L'accompagnement thérapeutique*

Le pôle thérapeutique détermine, organise et met en œuvre l'axe de soin du projet personnalisé d'accompagnement. Il comprend une infirmière, des psychologues et psychomotriciens ainsi qu'un pédopsychiatre. Outre le suivi de la santé, le pôle thérapeutique a pour mission de mettre en œuvre un ensemble de soins destinés aux jeunes accompagnés, prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques ainsi que des soins spécialisés telle la psychomotricité. Ces soins ont pour fonction de les aider à réduire l'expression de leurs troubles du comportement, de l'apprentissage qui ont donné lieu à l'orientation dans notre établissement.

Des accompagnements individuels et collectifs sont mis en œuvre par les professionnels du pôle thérapeutique : entretien thérapeutique ou repas thérapeutique proposés par les psychologues, séance individuelle de psychomotricité ou espace ressource par l'infirmière par exemple.

Les psychologues proposent également des entretiens avec les familles.

Les thérapeutes mettent également en place des groupes thérapeutiques notamment pour certains jeunes qui ne sont pas accessibles à certains moments à la thérapie individuelle. Les groupes thérapeutiques sont animés exclusivement par des professionnels du pôle thérapeutique. Il existe également des temps d'ateliers à visée thérapeutique qui peuvent être animés conjointement par un professionnel du pôle thérapeutique et un professionnel d'un autre pôle (pédagogique ou éducatif). Les ateliers s'appuient sur l'utilisation d'un médiateur (pâte à modeler, conte ...). L'atelier à visée thérapeutique peut être une première mise en groupe pour des enfants et des adolescents qui sont en difficultés avec le groupe en général et pour qui la lourdeur d'un dispositif de groupe thérapeutique semble trop engageante.



### *III.2.3.2 : L'accompagnement éducatif*

Le pôle éducatif détermine, organise et met en œuvre l'axe éducatif du projet personnalisé d'accompagnement

Afin de préserver une complémentarité dans l'accompagnement éducatif proposé, chaque groupe comprend deux éducateurs (éducateur spécialisé et/ou moniteur-éducateur). Chaque jeune accompagné au sein de l'ITEP est inscrit dans une dynamique d'apprentissage et de développement. Il bénéficie d'un accompagnement individualisé au sein d'un collectif (du lundi au vendredi) qui se décline en une réponse aux besoins identifiés par les professionnels de l'ITEP mais également aux aspirations et/ou attentes du jeune et de sa famille. Cet accompagnement s'appuie sur le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) co-construit avec le jeune, ses parents et/ou son responsable légal après observations, entretiens et évaluation. Ce dernier s'articule autour d'activités en relation duelle ou collective (temps de référence ; activités de création ; jeux de société ; jeux de coopération, sorties extérieures etc...). Ces dernières sont autant de supports visant au développement des apprentissages, de la communication, de l'autonomie (prise d'initiative adaptée), de la socialisation.

En parallèle deux moniteurs-éducateurs respectivement dédiés aux ateliers à médiation et aux activités physiques et sportives proposent des temps d'accompagnement individuel et/ou collectif. Ces derniers se déclinent sur la journée pour les ateliers à médiation et les après-midis pour le sport.

Enfin des séjours lors des semaines d'activités sont organisés durant les vacances scolaires afin de proposer aux jeunes d'autres modalités d'accompagnement et d'enrichir/ouvrir leur expérience de vie.

### *III.2.3.3 : L'accompagnement pédagogique*

Le pôle pédagogique détermine, organise et met en œuvre l'axe scolaire et préprofessionnel du projet personnalisé d'accompagnement. Il comprend des enseignants de l'éducation nationale ainsi qu'un coordinateur pédagogique. Le pôle pédagogique a pour mission d'aider les jeunes à renouer avec les apprentissages, à développer leurs capacités, à préparer une formation professionnelle et à reprendre une scolarité dans un milieu ordinaire lorsque le jeune y est prêt.

Le coordinateur assure pour l'ensemble de l'établissement (ITEP-SESSAD) le lien avec les établissements scolaires et/ou de formation du territoire. Il pilote les projets d'inclusion et d'externalisation.

### III.2.4 : LE PUBLIC

#### III.2.4.1 : Répartition par âge 2017/2022

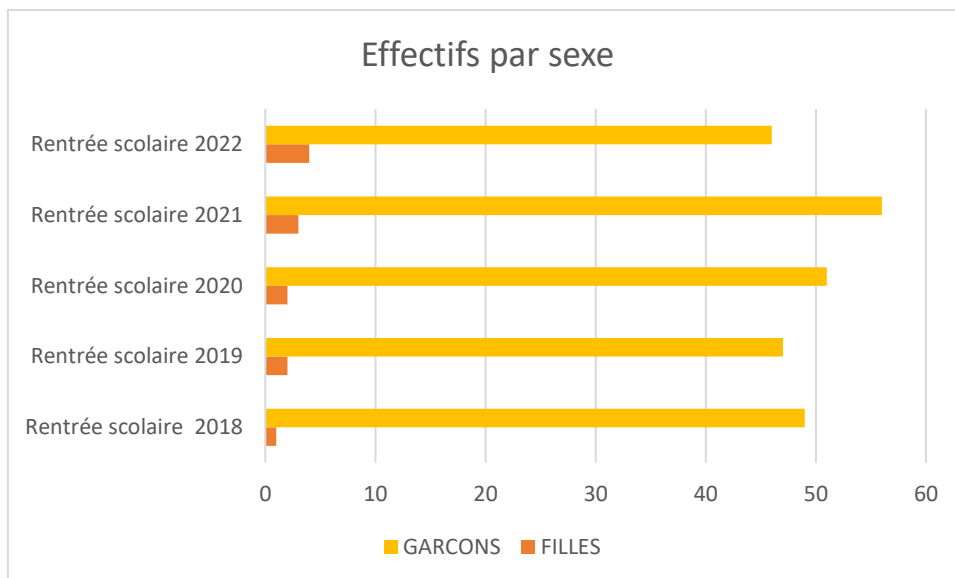
Les tranches d'âge sont relativement stables depuis 5 ans. Les pré-adolescents et adolescents (11 à 18 ans) représentent l'effectif majoritaire du public accompagné par l'établissement. En moyenne, 90% des jeunes sont en âge d'obligation scolaire<sup>19</sup>.

<b>EN NOMBRE</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>
< 6 ans	-	1	-	-	-
6-10 ans	12	10	9	6	8
11-14 ans	23	26	19	19	19
15-18 ans	14	11	18	29	19
19-20 ans	1	1	6	4	2
20 ans +	-	-	1	1	1
TOTAL effectif	50	49	53	59	49
<b>EN POURCENTAGE</b>					
< 6 ans	-	2,04%	-	-	-
6-10 ans	24,00%	20,41%	16,98%	10,17%	16,33%
11-14 ans	46,00%	53,06%	35,85%	32,20%	38,78%
15-18 ans	28,00%	22,45%	33,96%	49,15%	38,78%
19-20 ans	2,00%	2,04%	11,32%	6,78%	4,08%
20 ans +	-	-	1,89%	1,69%	2,04%

#### III.2.4.2 : Répartition par sexe 2017/2022

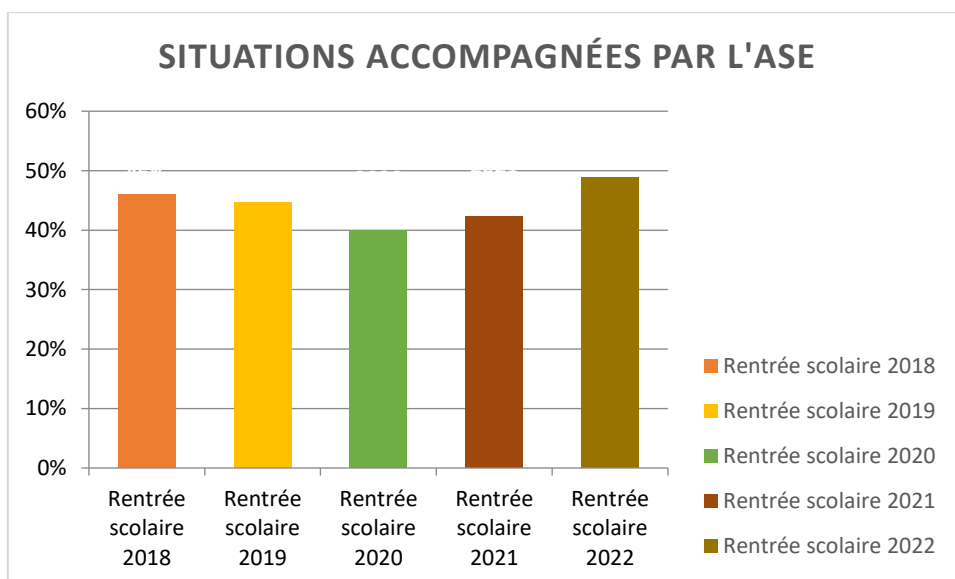
Les demandes d'admission s'inscrivent dans le constat national, l'ITEP du Centre d'Ailhaud Castelet accompagne une majorité de garçons ; les demandes d'admission de filles restant très minoritaires.

<sup>19</sup> Données extraites des rapports d'activité annuels.



### III.2.4.3 : Double vulnérabilité

En 2022, près de la moitié des enfants accompagnés par l'ITEP présentait une double vulnérabilité c'est-à-dire qu'ils étaient porteurs d'un handicap et suivis ou accompagnés par un service de protection de l'enfance.



Selon une étude du CREAI<sup>20</sup>, en 2021, 36 % des enfants accompagnés par un ITEP en Dordogne avaient également une mesure de protection.

Un certain nombre d'enfants et de jeunes sont également suivis par des mesures de Protection Judiciaire de la Jeunesse.

<sup>20</sup> <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2023/07/Chiffres-cles-handicap-24-2023.pdf>

### III.2.4.4 : Répartition par pathologie

Le mode de décompte par pathologie ayant été modifié en 2021 afin de compléter correctement les tableaux de bord de l'ANAP<sup>21</sup>, le comparatif présenté ne porte que sur les années 2021 et 2022.

Années	Déficiences Intellectuelles		Autisme et autres TED		Troubles Psychiques		Troubles du Langage et des apprentissages	
	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé
2021	0	4	2	0	12	1	0	5
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Années	Cérébro-Lésions		Troubles du Comportement et de la Communication (TCC)	
	A titre principal	A titre associé	A titre principal	A titre associé
2021	0	1	31	2
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>18</b>

## IV LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES

### IV.1 – Les professionnels

#### IV.1.1 : LES PROFESSIONNELS DU SESSAD

L'équipe du SESSAD est encadrée par un cadre socio-éducatif.

Certains professionnels du SESSAD sont spécialisés au regard des déficiences accompagnées et d'autres interviennent aussi bien auprès des enfants déficients visuels, auditifs ou porteurs d'un trouble psychologique.

L'équipe du SESSAD est composée de :

- 3 orthophonistes
- 1 orthoptiste
- 1 psychomotricien
- 2 éducateurs spécialisés
- 1 transcriptrice

<sup>21</sup> ANAP : agence nationale d'appui à la performance

- 1 psychologue
- 1 instructrice en orientation et mobilité
- 1 instructeur en aide à la vie journalière (AVJiste)
- 1 secrétaire

Six enseignants spécialisés (trois dans la déficience visuelle et trois dans la déficience auditive) sont mis à disposition par l'éducation nationale.

#### IV.1.2 : LES PROFESSIONNELS DE L'ITEP

L'équipe de l'ITEP est encadrée par deux cadres socio-éducatives. Elles ont la responsabilité hiérarchique des professionnels éducatifs et la responsabilité fonctionnelle des professionnels thérapeutiques qui sont sous l'autorité hiérarchique de la directrice.

L'équipe de l'ITEP est composée de :

- 12 éducateurs ou moniteurs éducateurs
- 3 psychologues
- 2 psychomotriciens
- 1 infirmière
- 1 secrétaire
- 1 vacation de pédopsychiatre

Cinq enseignants spécialisés sont mis à disposition par l'éducation nationale.

#### IV.1.3 : LES PROFESSIONNELS TRANSVERSAUX

Certains professionnels ne sont pas rattachés à un service mais interviennent de manière transversale sur l'ensemble de l'établissement.

- Le service technique est composé d'un responsable de service, de quatre agents et d'un professionnel en contrat aidé. Ils assurent des réparations et la maintenance des installations techniques, des bâtiments et des locaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien du parc de véhicules et la majeure partie des transports des personnes accompagnées.
- Le service général est composé de six maîtresses de maison et d'un agent de restauration. Les maîtresses de maison assurent l'entretien des locaux, une partie des transports des enfants et adolescents de l'ITEP, l'entretien du linge, ... Elles sont également rattachées à un groupe éducatif où elles participent activement à la vie quotidienne du groupe.  
La cuisinière assure l'ensemble des repas servis sur le site (de la commande à la réalisation).
- Le service administratif est composé de six personnes : la directrice, la responsable RH, la comptable, la secrétaire du SESSAD, la secrétaire de l'ITEP et un temps de suivi de la documentation qualité assuré par la transcriptrice.
- Un coordonnateur pédagogique mis à disposition par l'éducation nationale.

Certains professionnels interviennent à temps partiel.

## IV.2 – La politique de formation

La politique de formation des professionnels du centre d’Ailhaud Castelet est financée par l’ANFH.

Les demandes de formation sont recensées chaque année auprès de l’ensemble des professionnels. Le plan de formation est élaboré par l’équipe de direction et il tient compte à la fois des demandes individuelles mais également des besoins repérés par l’équipe d’encadrement notamment pour mettre en œuvre le projet d’établissement. Il est validé par le comité social d’établissement (CSE).

Afin de former un grand nombre de professionnels, la direction a fait le choix depuis plusieurs années de mettre en place des formations collectives au mois d’août lors de la réouverture de l’établissement avant que les enfants ne fassent leur rentrée. Ces formations peuvent être interservices ce qui permet à l’ensemble des professionnels de se rencontrer et de développer une culture commune.

FORMATIONS COLLECTIVES					
2018	2019	2020	2021	2022	2023
Trouble Dys	Contenance institutionnelle	Les troubles neuro-développementaux chez l'enfant	Mise en place d'ateliers	FALC	Maintenance et hygiène des locaux dans une démarche éco responsable
PSC1	Etre une maîtresse de maison	Le lien avec la famille	La contenance institutionnelle	Habilités sociales	Sensibilisation à l'approche systémique et thérapie familiale
Intimité/affectivité	Prévenir le risque routier	La juste distance dans la relation d'aide et d'accompagnement	Le stress post traumatique	Attachement et caregiving institutionnel	Conduites addictives et pratiques professionnelles en DITEP
Atelier culinaire	Les jeunes et le numérique	Les groupes thérapeutiques			
Evaluation interne					
Extincteurs (initiale / renouvellement)	Extincteurs (initiale / renouvellement)	Extincteurs (initiale / renouvellement)	Extincteurs (initiale / renouvellement)		Extincteurs (initiale / renouvellement)
SSI (initiale / renouvellement)	SSI (initiale / renouvellement)	SSI (initiale / renouvellement)	SSI (initiale / renouvellement)		

En complément de ces formations collectives, le plan de formation permet également de proposer des formations individuelles à certains professionnels afin qu’ils acquièrent de nouvelles compétences ou renforcent celles déjà acquises. Exemple de formation individuelle suivie sur la période du précédent projet d’établissement : hypnose ericksonienne, le dessin et le jeu dans la prise en charge de l’enfant, adapter le matériel et le jeu à la déficience visuelle, développer les habiletés sociales, ...

Le plan de formation permet également de financer des formations qualifiantes : diplôme d’éducateur spécialisé ou CAFERUIS<sup>22</sup> par exemple.

<sup>22</sup> CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

## V ORGANISATION INTERNE ET PARTENARIATS

### V.1 – organisation interne

#### V.1.1 : LA DEMARCHE QUALITE

##### V.1.1.1 : La démarche qualité, un marqueur important

De 2009 à 2019, un copil DQ constitué de professionnels de l'ITEP et du SESSAD (représentant différents grades et différents corps de métier) a permis de mettre en œuvre une démarche qualité visant à l'amélioration des fonctionnements internes et des prestations délivrées.

La démarche qualité s'appuyait également sur la réalisation d'enquêtes croisées (enquête de satisfaction à destination des enfants, des familles et des professionnels) et des enquêtes climat spécifiquement dédiées aux professionnels.

La démarche qualité est une démarche vivante basée sur l'amélioration continue des pratiques : planification/action/contrôle/réaction<sup>23</sup>.



L'ensemble de cette démarche permettait à tous de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Les mouvements de personnel et la crise sanitaire ont mis à mal cette démarche qu'il est nécessaire de relancer.

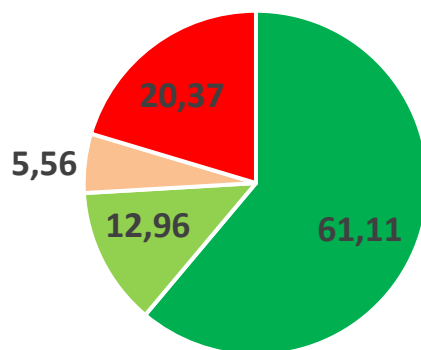
##### V.1.1.2 : Bilan du plan d'action qualité : 2018/2023

54 actions ont été recensées dans le plan d'action. Ces actions sont issues des démarches d'évaluation interne et externe, du projet d'établissement, du CPOM.

---

<sup>23</sup> Démarche PDCA ou Roue de Deming est une méthode d'amélioration continue qui présente quatre phases à enchaîner de manière itérative pour améliorer un fonctionnement existant.

### Suivi des actions du plan qualité 2018/2023



■ réalisation totale    ■ réalisation partielle    ■ à programmer    ■ Abandonnée ou non réalisée

réalisation totale	réalisation partielle	à programmer	Abandonnée ou non réalisée
33	7	3	11

Les actions non réalisées ou abandonnées sont celles du Projet d'Établissement (cf. bilan projet 2018/2023)

#### V.1.2 : LOGICIEL DOSSIER DE L'USAGER

En 2022, le centre d'Ailhaud Castelet a pu se doter d'un logiciel de gestion du dossier de l'utilisateur : le logiciel AIRMES®.

Cette acquisition a pu se faire suite au lancement d'un appel à projet « ESMS Numérique » par la CNSA et l'intégration de l'établissement dans une grappe d'établissements sociaux et médico-sociaux qui ont répondu collectivement à cet appel à projet.

Ce financement a permis à l'établissement de financer le logiciel, le déploiement de bornes wifi dans l'établissement ainsi que l'acquisition d'ordinateurs portables pour un certain nombre de professionnels.

Ce financement a également permis de couvrir les frais de formation liés au déploiement du logiciel.

Ce déploiement est progressif depuis octobre 2022. Il demande un accompagnement important des équipes car il s'agit d'un changement de pratique et nécessite de réfléchir et penser les usages et les méthodes de travail.

L'objectif des années à venir est de mettre en place des règles d'usage collectives et des procédures d'utilisation commune.

L'utilisation d'un logiciel de dossier utilisateur permet de faire trace du parcours de l'utilisateur au sein des services. Le logiciel est également un appui à l'organisation et permet de fluidifier la communication et éviter la perte d'information.



## V.2 – Partenariats

Le travail partenarial est indispensable pour le parcours des jeunes accompagnés et éviter les ruptures. La vie des personnes accompagnées ne se limite pas aux portes de l'institution. L'établissement s'engage à permettre à chaque jeune et sa famille de vivre son projet de vie et d'exercer sa citoyenneté, sa scolarité et sa protection. Ceci au travers d'un maillage fort avec l'ensemble des organisations, collectivités et autres partenaires associatifs qui permettent une cohérence, une optimisation du chemin de vie et un épanouissement de chaque personne accompagnée.

L'institution n'a pas la vocation à être à toutes les places et c'est en ce sens qu'il faut continuellement tisser des liens partenariaux avec le sanitaire, l'ASE, le judiciaire... L'objectif est de trouver les appuis nécessaires aux accompagnements sans y mettre fin.

L'établissement est ancré dans le territoire, tant sur le thème de la scolarité et de la santé que de l'ouverture extérieure dans le but de créer le lien social. Le maintien des liens sociaux est encouragé par le biais des partenariats : réseaux des acteurs de santé, CAMSP, hôpital de jour, Centre Médico-Psychologique, Centre Médico Psycho Pédagogique, sorties et participations aux associations sportives et culturelles.

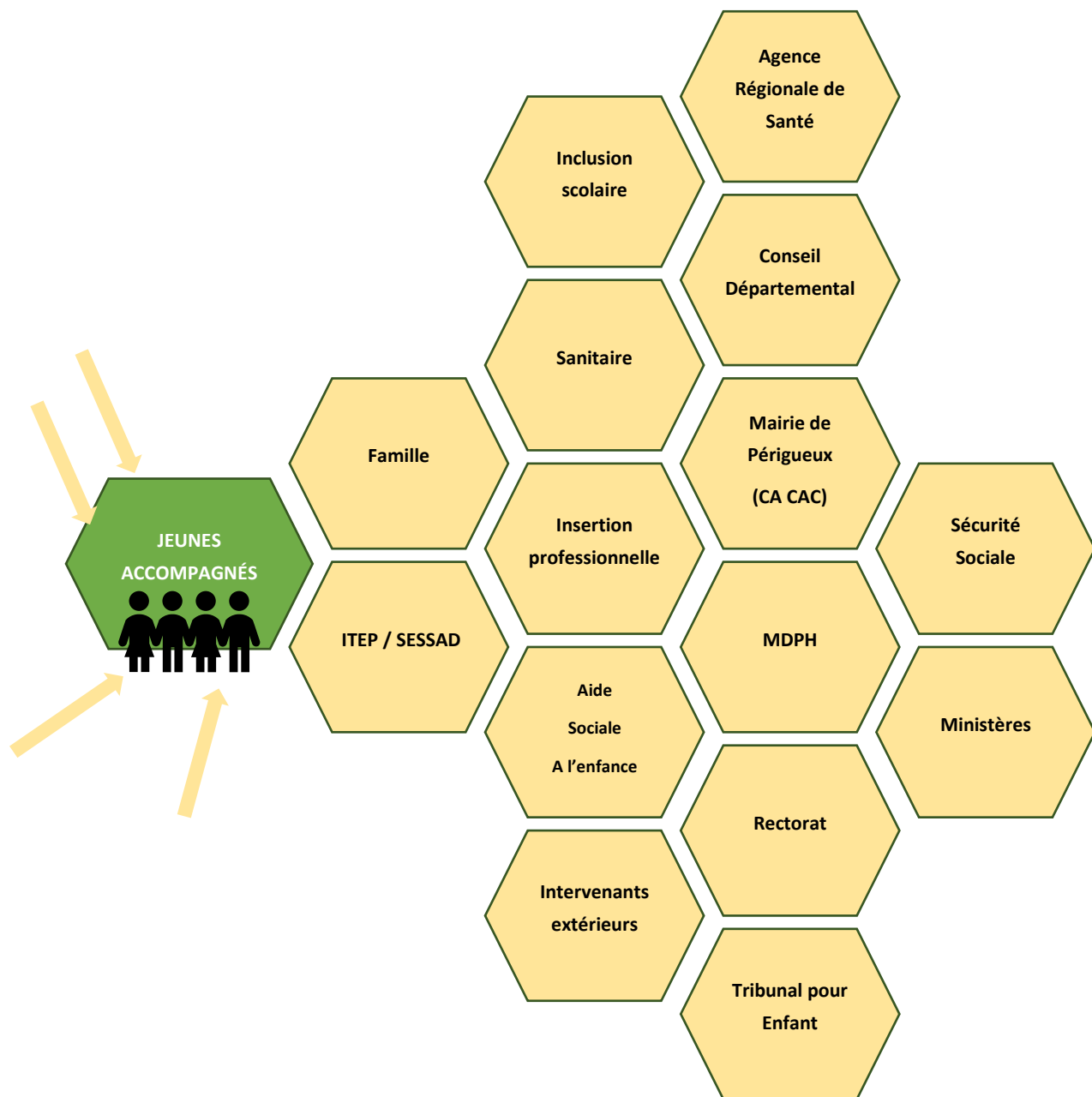
Aussi, un membre titulaire et un suppléant du Conseil d'Administration élus de la mairie de Périgueux participent régulièrement aux réunions du Conseil de la Vie Sociale.

L'enquête auprès des partenaires a confirmé que l'établissement était reconnu pour son savoir-faire dans le domaine de la prise en charge des déficients sensoriels et d'enfants et adolescents avec des difficultés psychologiques. Sa spécialisation dans la déficience visuelle a permis depuis 2013 d'étendre ses missions.

L'établissement a signé plusieurs conventions pour des partenariats au long cours : Plateforme de coordination et d'orientation pour les troubles du neurodéveloppement (PCO-TND), Equipe Mobile d'appui à la scolarisation (EMAS), adhésion au Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) de Santé Mentale, convention Education Nationale pour le fonctionnement de l'Unité d'enseignement, médiathèque de la ville de Périgueux ...

Des conventions sur des projets plus ponctuels en lien avec les projets de groupe ou des besoins spécifiques : prêt de salle dans un autre établissement médico-social, convention de partenariat avec l'école du cirque de l'Agora ...

La signature de ces partenariats permet de renforcer l'ancrage de l'établissement dans ses missions.



## VI METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PROJET

La construction du projet d'établissement s'est faite à partir de plusieurs éléments :

- Le suivi des actions du précédent projet ;
- La mise en place de groupes de travail interdisciplinaire et interservices autour de trois grandes thématiques ;
- La passation de différentes enquêtes afin de compléter le diagnostic et d'envisager des pistes d'amélioration.

### VI.1 – Groupes de travail

Trois groupes de travail se sont réunis entre mars et octobre 2023 :

- Valeurs et charte
- Place de l'enfant, place des familles
- Transformation/évolution de l'offre

En août 2023, lors de la journée de rentrée, une présentation succincte du point d'étape de chaque groupe a été faite aux professionnels.

Un point d'étape a également été fait lors du conseil d'administration d'octobre 2023.

#### VI.1.1 : VALEURS ET CHARTE

Le groupe de travail s'est réuni trois fois afin de réviser la charte bienveillance de l'établissement. Dix professionnels y ont participé et plusieurs corps professionnels étaient représentés.

Après des temps d'échange autour des valeurs fortes unissant l'ensemble des professionnels, le groupe a décidé d'une représentation graphique de la charte.

# CHARTRE DE BIENTRAITANCE

<p><b>RESPECT</b></p>  <p>Respecter les libertés et droits fondamentaux de la personne accompagnée et de son entourage</p>	<p><b>ECOUTE</b></p>  <p>Promouvoir l'expression et l'écoute de la personne accompagnée (et/ou ses représentants légaux) et veiller au respect de ses choix et aspirations.</p>	<p><b>COMMUNICATION</b></p>  <p>Donner à la personne accompagnée et/ou ses représentants légaux une information adaptée individuelle et loyale.</p>
<p><b>PROTECTION</b></p>  <p>Assurer à la personne accompagnée la protection et les soins nécessaires à son bien-être et à son épanouissement. Protéger l'utilisateur contre toute forme de violence physiques ou mentales.</p>	<p><b>INCLUSION</b></p>  <p>Rechercher l'ouverture aux autres, à l'environnement dans une volonté d'inclusion sociale et citoyenne.</p>	<p><b>VIVRE ENSEMBLE</b></p>  <p>Renforcer la cohésion d'équipe, le soutien entre professionnels et la coordination interdisciplinaire au bénéfice de la personne accompagnée et son entourage.</p>
<p><b>ACCOMPAGNEMENT</b></p>  <p>S'inscrire au quotidien dans une relation authentique, de confiance, de respect, de bons soins, de soutien et d'accompagnement avec la personne accompagnée et ses proches.</p>	<p><b>BIENVEILLANCE</b></p>  <p>Maintenir un environnement professionnel rassurant, un lien sûr et répondant aux besoins relationnels et affectifs de la personne accompagnée.</p>	<p><b>Qu'est-ce que la bientraitance ?</b></p> <p>« Une démarche globale dans la prise en charge de l'utilisateur et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés de l'utilisateur, son écoute et ses besoins tout en prévenant la maltraitance. »</p>
<p>Rechercher la cohérence, la continuité et la complémentarité autour du projet de la personne accompagnée.</p>	<p>Créer les conditions autour de la personne accompagnée pour lui permettre d'être auteur de son projet personnalisé et encourager une position d'acteur.</p>	



## VI.1.2 : PLACE DE L'ENFANT, PLACE DES FAMILLES

Ce groupe de travail s'est réuni six fois entre mars et juillet 2023. Il était composé de plus d'une dizaine de professionnels de l'établissement : psychologue, psychomotricien, chef de service, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, orthophonistes, secrétaire, maîtresses de maison.

L'objectif du groupe était de penser la place des enfants et des familles au travers des différents types et modalités d'accompagnement.

Les questions du parcours de l'enfant et des familles, de l'accueil de la première demande, des procédures d'admission ont été largement débattues et questionnées. Le groupe a validé que ce sujet devrait être au cœur du nouveau projet d'établissement. En effet, renforcer la place des familles, simplifier et harmoniser les processus d'admission devraient permettre de stabiliser les parcours et améliorer les prises en charge des enfants et adolescents accompagnés par le Centre d'Ailhaud Castelet.

Après trois réunions consacrées à des échanges entre professionnels pour définir le sujet et parler des pratiques individuelles et de service, la question des partenariats a été amenée par le groupe. Il semble important de définir les rôles et missions de chacun dans la relation avec les familles (ASE et Education Nationale notamment). De cet échange autour de la place des partenaires, a émergé la proposition de diffuser une enquête auprès des partenaires de l'établissement. Le groupe a donc construit le questionnaire qui a été diffusé par voie informatique (voir VI.1.2.2 pour les résultats).

Lors des deux derniers temps de rencontre, des propositions concrètes d'outils et d'espaces pour les familles ont été proposées par le groupe et sont retranscrites dans la fiche action n°2.

## VI.1.3 : TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Ce groupe s'est réuni trois fois en septembre et octobre 2023. Volontairement, cet espace est venu clôturer l'ensemble des groupes de travail de réflexion menés pour ce nouveau projet. Il était composé de 5/6 professionnels du SESSAD et de l'ITEP (orthophoniste, ES, ME, psychologue et tous les cadres socio-éducatifs).

L'objectif du groupe était de penser le CAC en faisant évoluer l'offre des services au regard des forces et faiblesses actuelles de l'établissement avec comme angles de réflexions certaines thématiques : service de suite<sup>24</sup>, pair-aidance<sup>25</sup>, communication et prévention.

---

<sup>24</sup> Article D312-18 du code de l'action sociale et des familles : « L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de trois ans »

<sup>25</sup> La pair-aidance est une trajectoire de rétablissement en santé, qui repose sur une entraide entre personnes étant ou ayant été atteintes d'une maladie somatique ou psychique.



Lors de la dernière séance, le groupe de travail a réalisé un SWOT<sup>26</sup> pour cibler les forces actuelles, ses faiblesses, les opportunités de déploiement et les menaces qui peuvent fragiliser l'établissement.

Finalement, ces échanges ont repris l'ensemble du travail déjà engagé telle une conclusion pour se concentrer sur les Fiches Actions.

	Facteurs Positifs	Facteurs Négatifs
<b>Diagnostic Interne</b>	<p><b>FORCES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement des équipes</li> <li>Espaces de réflexions et de co-construction</li> <li>Travail pluridisciplinaire, équipe d'encadrement comprise</li> <li>Travail engagé avec les familles (SESSAD), en cours de construction (ITEP)</li> <li>Formations des professionnels</li> <li>Qualité de la restauration préparée sur site</li> <li>Espaces pour développer des projets et des instances</li> <li>Développement des transports en lien avec l'augmentation des parcours et inclusions</li> <li>Accueil des stagiaires</li> </ul>	<p><b>FAIBLESSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de professionnel médical et paramédical (postes vacants)</li> <li>Mobilité à l'ITEP</li> <li>Manque de moyens financiers</li> <li>Liens inexistant entre le SESSAD et l'ITEP</li> <li>Manque de thérapeutes et professionnels formés en systémie</li> <li>Temps de déplacements chronophage au SESSAD</li> <li>Locaux non adaptés : SESSAD, ITEP (gr C et D)</li> <li>Manque de liens avec d'autres ESMS</li> <li>Turn-over des professionnels</li> <li>Manque d'outils de communication</li> </ul>
<b>Diagnostic Externe</b>	<p><b>OPPORTUNITÉS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacements, mobilité du SESSAD</li> <li>Partenariat du SESSAD avec les écoles</li> <li>Partenariat avec certains établissements du second degré (Jean Moulin)</li> <li>Travail d'ouverture avec et sur l'extérieur de l'ITEP, avec le Gr E</li> </ul>	<p><b>MENACES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non visibilité sur le territoire de l'existence du CAC (pas connu, pas de sites internet interactif)</li> <li>Manque de réseaux et partenaires</li> <li>ASE / AEMO / PJJ</li> <li>Lien avec la MDPH</li> <li>Lien Education Nationale</li> <li>Orientation complexe vers le sanitaire</li> <li>Convention scolaire</li> </ul>

<sup>26</sup> SWOT : Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats. Ce qui signifie en français forces, faiblesses, opportunités et menaces. Méthodologie d'élaboration de projet.

## VI.2 – Enquêtes

### VI.2.1 : ENQUETES CROISEES

Depuis 2014, l'établissement réalise une enquête commune de satisfaction des prestations réalisées auprès des parents, des enfants et des professionnels de l'ITEP et du SESSAD intitulée « enquête croisée ».

Les dernières enquêtes croisées ont été passées en 2018. Depuis, la crise sanitaire et l'instabilité administrative n'avaient pas permis de faire passer cette enquête.

Cette année, le questionnaire a été transmis aux enfants, aux familles et aux professionnels de l'ITEP et du SESSAD du 19 juin au 7 juillet 2023. Le taux de participation général est plus faible que lors des diffusions des précédentes enquêtes (110 retours pour 320 questionnaires diffusés soit un taux de retour de 34.37%).

Les questionnaires ne sont pas complétés par les enfants de moins de six ans.

Les questionnaires traitent des questions classées en dix thèmes.

#### VI.2.1.1 : Résultats SESSAD

Le questionnaire SESSAD comprend 27 questions.

La moyenne générale aux 27 questions concernant la prestation rendue aux personnes accueillies par l'établissement se situe pour l'année 2018 à 8,27/10. Cette moyenne est en baisse non significative (-0.16) par rapport à l'année 2018.

À l'intérieur de chaque thématique, nous retrouvons les valeurs les plus significatives par rapport à la moyenne générale du questionnaire ainsi que la moyenne des questions du thème :

	<b>Moyenne du thème</b>	<b>Point fort</b>	<b>Point d'effort</b>
1 <sup>er</sup> thème : L'accueil	8,00/10	Lors de cette rencontre, tu as eu la parole et tu as été écouté. (8,41/10)	Lors de la remise du livret d'accueil, les explications sont suffisantes. (7.26/10)
2 <sup>nd</sup> thème : Le projet personnalisé d'accompagnement	8,21/10	Tu connais ton emploi du temps (temps de soins, temps de classe, temps éducatif...) (9.25/10)	Avis des enfants et des parents pris en compte dans l'élaboration du PPA. (7.78/10)
3 <sup>ème</sup> thème : Les séjours et les sorties	8,21/10	L'organisation des séjours est satisfaisante. (9.17/10)	Les enfants sont associés à l'élaboration des séjours et des sorties. (7.32/10)
4 <sup>ème</sup> thème : La relation avec l'établissement	9/10	Les enfants et les parents peuvent facilement rencontrer un professionnel. (9.21/10)	/
5 <sup>ème</sup> thème : La sécurité	8,93/10	Tu te sens respecté dans l'établissement. (9,22/10)	/

6 <sup>ème</sup> thème : La santé	9.03/10	Tu estimes être bien soigné lorsque tu es malade ou si tu te blesses. (9.03)	/
7 <sup>ème</sup> thème : la religion et les convictions	9,06/10	Les convictions des enfants sont respectées. (9.10/10)	/
8 <sup>ème</sup> thème : l'établissement et son environnement	7,56/10	/	Les locaux sont accueillants et agréables. (7,23/10)
9 <sup>ème</sup> thème : la restauration	7,37/10	/	La salle de repas te convient (confort, ambiance...) (6,93/10)
10 <sup>ème</sup> thème : les transports	8,74/10	Les trajets se passent bien (sécurité, confort, ambiance...). (8,80/10)	/

### VI.2.1.2 : Résultats ITEP

59 questionnaires retournés au total sur 127 distribués soit un taux de retour de 46.45%. Pour les familles le taux de retour est très bas (5 questionnaires sur 68 envoyés).

Le questionnaire ITEP comprend 31 questions.

À l'intérieur de chaque thématique, nous retrouvons les valeurs les plus significatives par rapport à la moyenne générale du questionnaire ainsi que la moyenne des questions du thème :

	Moyenne du thème	Point fort	Point d'effort
1 <sup>er</sup> thème : L'accueil	7.27/10	Les enfants et les parents sont informés lors de l'accueil (visite, fonctionnement de l'établissement, droits, ...) (7,77/10)	Lors de la remise du livret d'accueil, les explications données aux enfants et aux parents sur son contenu sont satisfaisantes. (6.31/10)
2 <sup>nd</sup> thème : Le projet personnalisé d'accompagnement	7,71/10	Les enfants et les parents ont connaissance des temps thérapeutiques. (8,65/10)	L'avis des parents et des enfants est pris en compte lors de l'élaboration du projet personnalisé. (6,92/10)
3 <sup>ème</sup> thème : Les séjours et les sorties	7.38/10	L'organisation des séjours proposés aux enfants est satisfaisante. (7.98/10)	Les enfants sont associés à l'élaboration des séjours et des sorties. (6.93/10)
4 <sup>ème</sup> thème : La relation avec l'établissement	8,28/10	Les enfants et les parents savent à qui s'adresser en cas de besoin. (8,28/10)	/
5 <sup>ème</sup> thème : La sécurité	7.51/10	/	/
6 <sup>ème</sup> thème : La santé	8,48/10	La visite annuelle des enfants effectuée par l'infirmière est satisfaisante. (8,61/10)	/



7 <sup>ème</sup> thème : la religion et les convictions	8,05/10	Les convictions des enfants sont respectées. (8.1/10)	/
8 <sup>ème</sup> thème : l'établissement et son environnement	7,34/10	Les locaux sont accueillants et agréables. (7.68/10)	Les locaux sont adaptés à la prise en charge des enfants. (7.03/10)
9 <sup>ème</sup> thème : la restauration	7,49/10	Le lieu de repas est adapté (confort, ambiance, etc.). (7,62/10)	Les enfants peuvent proposer des idées de repas. (6,80/10)
10 <sup>ème</sup> thème : les transports	7,9/10	Les conditions de transport des enfants sont satisfaisantes (sécurité, confort, ambiance).(8.15/10)	

On observe que dans certains thèmes, on ne peut dégager de points forts ou de points d'efforts, c'est-à-dire que les moyennes ne sont pas suffisamment significatives pour constituer des points forts ou d'efforts.

On constate également que les thèmes les plus valorisés sont « la relation avec l'établissement » (8,28/10) et « la santé » (8,48/10). Le thème le moins valorisé est celui de « la sécurité » (7,27/10) à 0,4 point en-dessous de la moyenne générale.

Les taux de réponse par catégorie (enfant/parent/professionnel) sont très variables. On peut considérer que plus le taux de réponse est élevé, plus on peut être assuré d'avoir recueilli l'avis du plus grand nombre.

Au niveau des professionnels, on peut constater que les points les plus négatifs concernent les items liés à la prise en compte des enfants et de leurs parents dans l'élaboration, l'évaluation et la révision du projet personnalisé (respectivement 5.04/10, 5.5/10 et 6.13/10). **Ces résultats seront à travailler dans le cadre de la révision de la procédure du projet personnalisé. Plus globalement, la question de la participation ou de la non-participation des enfants aux projets qui les concernent est soulevée.**

Le très faible taux de réponse dans les familles ne permet pas de dégager des pistes d'action.

### *VI.2.1.3 : Enseignements de l'enquête et évolutions prévues*

Le questionnaire est réalisé pour des enfants à partir de 11 ans, même s'il a été passé avec quelques adaptations aux plus petits, il semble nécessaire de s'interroger sur l'opportunité d'adapter les moyens de réponse aux enfants ayant le moins d'acquis scolaires. Certains termes utilisés dans les questions comme « connaître » nous amènent à nous questionner sur le type de réponse que font les enfants.

Au niveau du SESSAD, il était prévu une adaptation du questionnaire qui n'a pu être mise en œuvre (distinction déficiences sensorielles et TP notamment).

Pour l'évaluation du prochain projet d'établissement, il semble nécessaire que ce type d'enquête évolue aussi bien dans sa forme que sur le fond. Construire un questionnaire selon la méthode Condorcet (on pose des questions du type « préférez-vous ceci ou cela » et on établit un classement après plusieurs séries de questions pour dégager les points forts) pourrait permettre de dépasser certains biais des enquêtes croisées

actuellement utilisées. Cette méthode est particulièrement adaptée aux personnes qui ont du mal à se situer dans le temps et dans l'espace.

Il conviendrait dans un nouveau questionnaire de penser une case « non concerné » en complément de la case « ne se prononce pas ».

La mise en image ou en FALC du questionnaire permettrait peut-être d'augmenter le taux de réponse aussi bien pour les enfants non-lecteurs que pour certaines personnes qui peuvent se retrouver en difficultés.

La passation du questionnaire en version informatique permettrait aussi d'avoir le traitement statistique direct pour certaines questions.

En 2024, l'établissement devra préparer son évaluation qui aura lieu en 2025. De nouveaux outils développés par la HAS pourront être testés pour recueillir la parole des enfants, des familles et des professionnels (accompagné traceur, auto-évaluation, ...).

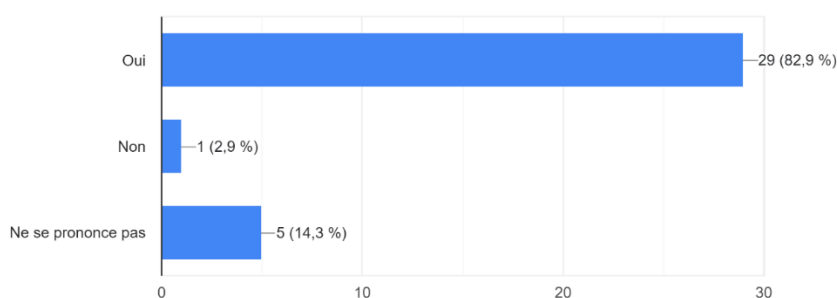
## VI.2.2 : ENQUETE PARTENAIRES

Ce questionnaire a été élaboré par un des groupes de travail (place de l'enfant, place des familles). Construit sur Google Forms® (favorisant un traitement rapide des réponses à questions fermées), il a été transmis à une liste non exhaustive de partenaires : éducation nationale, MDPH, ARS, ESMS, MDPH, mission locale, membres du conseil d'administration ... Chaque membre du groupe de travail étant libre de diffuser le lien. Il a été envoyé à plus de 130 adresses électroniques.

Ce questionnaire a été diffusé du 17 juin au 11 juillet 2023. 35 retours ont été faits.

Sur 35 répondants, 29 reconnaissent l'expertise du Centre Ailhaud Castelet dans son domaine de compétences.

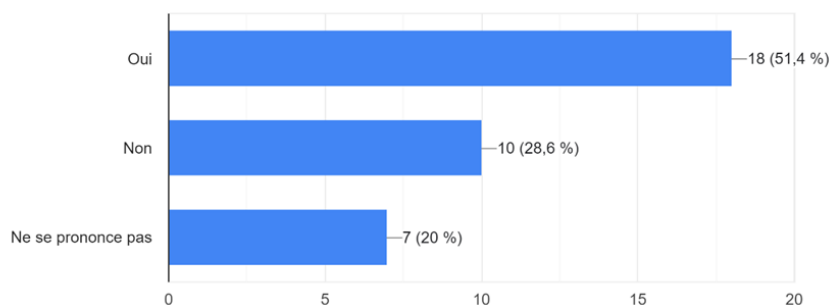
Le centre d'Ailhaud Castelet est reconnu pour son expertise dans son domaine de compétences.  
35 réponses



La moitié des répondants trouvent que la communication du Centre est suffisamment claire.

Selon vous, la communication du centre d'Ailhaud Castelet est suffisamment claire ?

35 réponses



Les missions du centre d'Ailhaud Castelet sont bien repérées par les partenaires ainsi que le travail pluridisciplinaire mis en place pour accompagner les enfants et les adolescents.

Une question portait également sur les besoins non couverts actuellement par l'établissement, voici quelques réponses à cette question :

- « Aider à la scolarité en apportant une aide sur le plan de la formation des enseignants »
- « ITEP : Mise en place d'une UEE, développer l'accompagnement en ambulatoire (passage en DITEP), ouverture vers l'extérieur. »
- « Plus de Travail de collaboration avec le sanitaire notamment pour les plus jeunes »
- « Répondre aux besoins avec des modalités inclusives au maximum, proposer des accompagnements souples et dépasser la logique de places autorisées. »

L'analyse des réponses en groupe de travail a permis de déterminer certains axes de travail pour les années à venir qui se retrouvent dans les fiches actions présentées en fin de projet d'établissement : améliorer la communication interne et externe, adapter les supports de communication et les outils de travail à la population accompagnée, formaliser un service de suite.

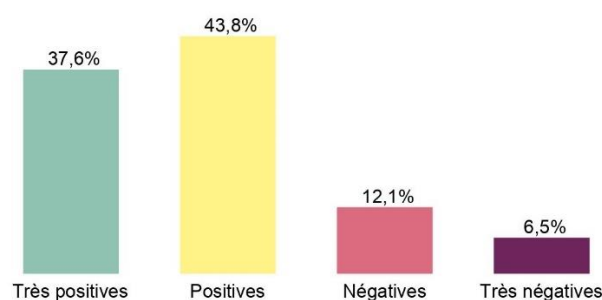
### VI.2.3 : ENQUETE QVCT – BAROMETRE SOCIAL

L'ANFH Aquitaine a proposé en 2023, aux établissements adhérents, de participer à une démarche régionale visant à promouvoir la qualité de vie au travail en diffusant une enquête « baromètre social » auprès des professionnels. Ce questionnaire a été diffusé du 28 septembre 2023 au 19 octobre 2023 auprès des cinquante agents de l'établissement. 17 professionnels ont répondu. Ce questionnaire était anonyme et les réponses traitées informatiquement sur une plateforme indépendante de la direction de l'établissement.

Le but de cette enquête était d'examiner la perception qu'ont les agents de leur travail et de leur environnement et permettre d'identifier les leviers d'action pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail. Le questionnaire comprend cinquante questions environ, réparties dans sept thématiques.

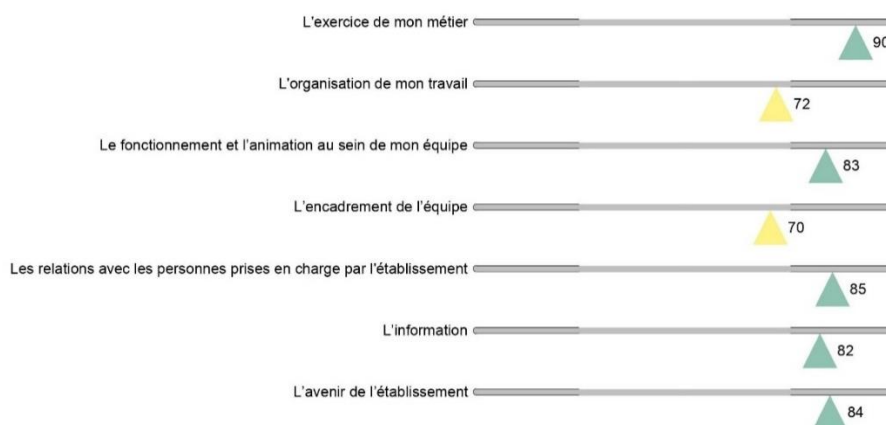
Les résultats sur cette première enquête sont plutôt satisfaisants<sup>27</sup>. Ils restent cependant à nuancer car le taux de réponse est de 34%. Au regard des réponses, il est envisageable que les professionnels insatisfaits de leurs conditions de travail n'aient pas répondu. Cette enquête sera certainement reconduite en 2024 ou 2025. Certains freins seront à lever pour qu'un plus grand nombre de professionnels répondent à l'enquête afin de permettre la mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

### Répartition de l'ensemble des réponses recueillies



- Score par thématique :

### Scores par thème (% réponses très positives + positives)



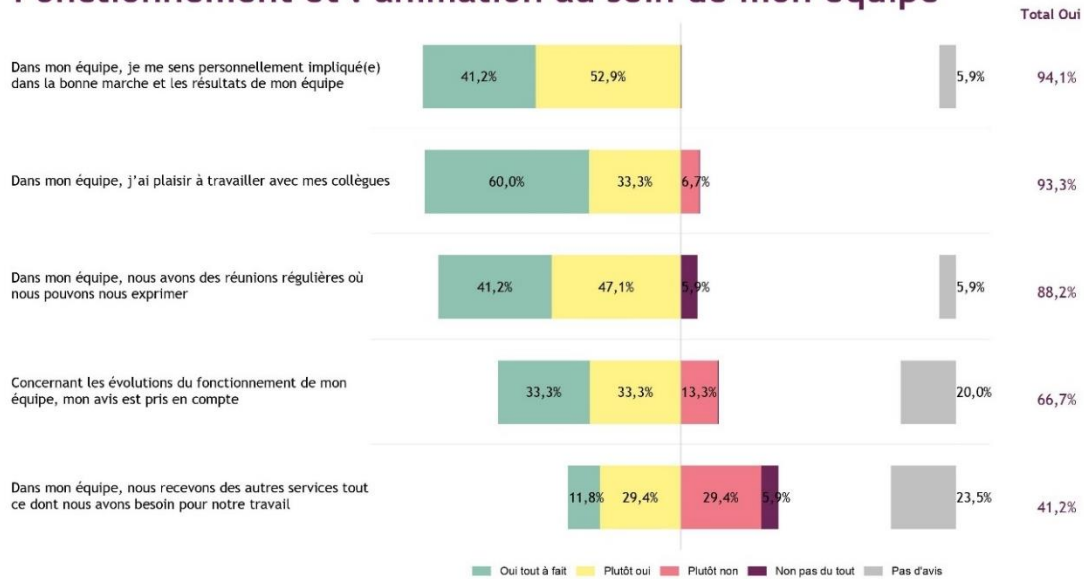
Dans le détail, il est important de noter que l'ensemble des répondants déclare que ce qui leur procure le plus de satisfaction dans leur travail c'est d'exercer un métier qu'ils aiment. Plus de 90% des répondants ont le sentiment de faire un travail utile, d'être efficace dans leur relation avec les personnes prises en charge.

<sup>27</sup> Les tableaux sont issus de la restitution présentée lors de la journée régionale ANFH du 14 novembre 2023. Ils sont accessibles auprès de la direction et feront l'objet d'une présentation détaillée auprès des professionnels en réunion institutionnelle.

La majorité des professionnels qui ont répondu est fière de travailler pour l'établissement (70% de réponse positive).

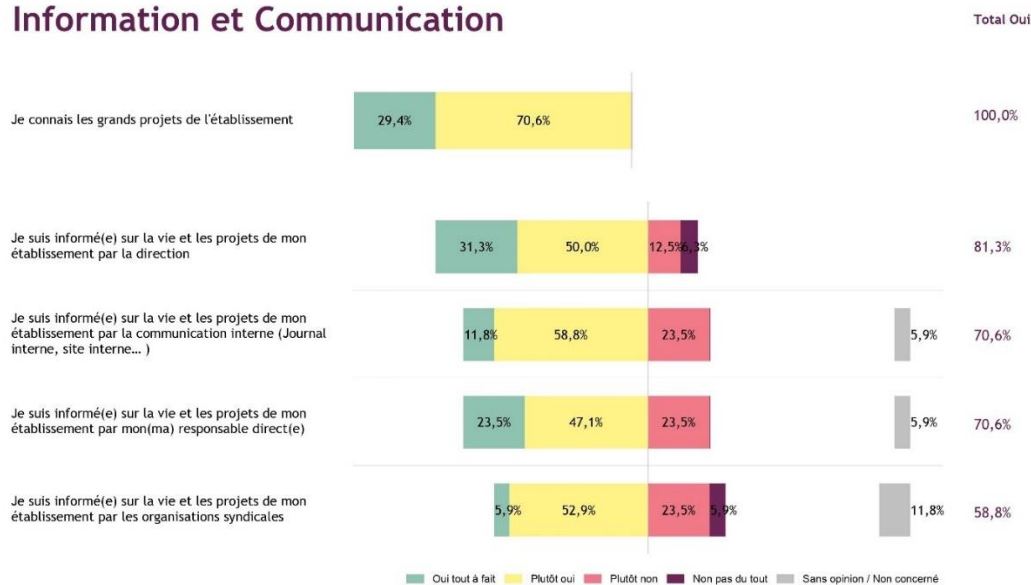
- Travail en équipe :

## Fonctionnement et l'animation au sein de mon équipe



- Information et communication :

## Information et Communication



Les projets autour de la communication prévus dans ce projet d'établissement devraient permettre d'améliorer les outils de communication interne à destination des professionnels.

## VII PLAN D'ACTION POUR 5 ANS

Un nouveau comité de pilotage de la démarche qualité<sup>28</sup> va être constitué en début d'année 2024 afin de suivre le plan d'action défini dans ce nouveau projet d'établissement.

Le tableau ci-dessous reprend les thématiques et les objectifs de chaque fiche action détaillée en annexe. L'échéancier sera affiné en comité de pilotage de la démarche qualité ainsi que les pilotes de chaque action.

Le plan d'action sera complété, au fur et à mesure, par les actions des fiches CPOM, les actions validées par les membres du CVS<sup>29</sup>, les actions issues de l'évaluation HAS en 2025.

N° Fiche action	Titre	Objectifs et actions envisagées
FA – PE -1	Repenser la communication	<b>Améliorer la visibilité de l'établissement</b> - Communiquer avec le public (famille/jeune) - Communiquer avec les partenaires.
FA – PE - 2	Place de la famille	<b>Construire une relation entre la famille et l'institution</b> - Mettre en place un ensemble de dispositifs pour accueillir et écouter le jeune dans sa singularité et la famille (rencontre avec un/des professionnels selon les besoins identifiés, rencontres dans le cadre du PPA.) - Mener une réflexion sur les modalités d'association des familles à la vie de l'établissement en mettant les moyens pour favoriser leur participation (goûters d'accueil en fin de 1ère période de rentrée scolaire, café des parents, CVS...) - Accompagner les compétences parentales de chacun afin d'améliorer les interactions parents enfants - Entretiens précoces avec les familles du SESSAD - Former à l'accompagnement des familles, au travail sur les loyautés familiales.
FA – PE - 3	Transformation de l'offre	<b>Favoriser une fluidité du parcours et renforcer la dynamique d'inclusion</b> - Transformation de 10 places d'ITEP en 20 places de SESSAD - Augmentation des places de SESSAD DV de 10 places - Création d'un service de suite - Réflexion sur les périodes de fermeture et création d'un dispositif d'aide au répit.

<sup>28</sup> CPDQ : comité de pilotage de la démarche qualité

<sup>29</sup> CVS : conseil de la vie sociale

FA – PE - 4	Participation des enfants/autodétermination	<p><b>Favoriser /développer l'expression et la participation des jeunes à la vie de l'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueillir l'expression et la participation de l'ensemble des jeunes de l'établissement en créant de nouvelles instances de participation pour leur permettre non seulement d'être acteur de leur vie mais également de développer du lien social à travers les échanges, le fait de pouvoir débattre, proposer, exprimer ses idées, ses envies et décider (vote).</li> <li>- Formalisation du recueil de la parole des enfants, adolescents et des jeunes adultes dans la construction des projets personnalisés d'accompagnement.</li> </ul>
FA – PE - 5	Remise en route démarche institutionnelle	<p><b>Préparer l'évaluation et développer un management de la qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer le copil qualité</li> <li>- Mettre en place les procédures manquantes (EI,...)</li> <li>- Créer ou assurer la mise à jour des documents et dispositifs réglementaires (DUERP, Plan Bleu, PCA, RGPD, DPO...)</li> <li>- Réaliser une auto-évaluation</li> <li>- Assurer une veille réglementaire et documentaire.</li> </ul>
FA – PE - 6	Ouverture sur l'extérieur/dynamique inclusive	<p><b>Ouvrir l'établissement à et sur son environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer une dynamique inclusive en développant le partenariat tout en communiquant sur les actions menées tant à l'interne qu'à l'externe.</li> </ul>
FA – PE - 7	Ecriture des projets de service	<p><b>Accompagner la transformation de l'offre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction projet de service ITEP</li> <li>- Rédaction projet de service SESSAD (y compris projet thérapeutique)</li> <li>- Rédaction projet pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> </ul>
FA – PE - 8	Développement durable	<p><b>Faire des contraintes budgétaires une opportunité pour renforcer les projets collectifs en développement durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnaliser des écogestes</li> <li>- Favoriser la réciprocité (collaboration inter-service et collaboration territoriale)</li> <li>- Favoriser une autonomie en termes d'énergie et de matière première.</li> </ul>

# ANNEXES

## FICHES ACTIONS

- 1- Repenser la communication
- 2- Travail famille (fiche CPOM)
- 3- Transformation de l'offre (Fiche CPOM) + formalisation service de suite
- 4- Participation des enfants (PPA/projet sorties, commission menu, association, ...)
- 5- Remise en route démarches institutionnelles (DQ, DUERP, qvt, dialogue social, ...) /préparation évaluation HAS (Fiche CPOM)
- 6- Ouverture sur l'extérieur/dynamique inclusive
- 7- Ecriture des projets de service (itep/sessad) + projet pédagogique de l'unité d'enseignement
- 8- Amélioration des locaux/ développement durable



FA – PE - 1	Fiche Action - Communication
Référents : Equipe de direction, Cadres Socio-Educatifs, Secrétariat	
Contexte	<p><b>Contexte</b></p> <p>L'établissement interroge son image et sa visibilité vis-à-vis de son public cible et des partenaires. Evolution des pratiques quotidiennes en matière de communication qui se veut aujourd'hui digitale pour les personnes, à la fois pour s'informer et communiquer.</p> <p>Les outils de communication (version papier) de l'établissement à destination des familles sont à actualiser en favorisant la lisibilité et la compréhension (FALC<sup>30</sup>, communication améliorée, ....)</p> <p><b>Diagnostic : Axes du Projet d'établissement 2024/2028</b></p> <p>Manque de visibilité publique sur les valeurs, les missions et le public accompagné par l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identité visuelle : logo, charte graphique obsolètes</li> <li>- Site internet : ancienne version, à actualiser et alimenter au regard du nouveau PE</li> <li>- Visibilité sur les réseaux sociaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>Facebook/Instagram : pour les familles et les jeunes</li> <li>Linkedin : pour les partenaires et collaborateurs</li> </ul> </li> <li>- Valorisation des productions et œuvres des jeunes : <ul style="list-style-type: none"> <li>Facebook/Instagram</li> <li>Padlet</li> </ul> </li> </ul>
Objectif stratégique	<b>Améliorer la visibilité de l'établissement</b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Communiquer avec le public (famille/jeune)</b></li> <li>- <b>Communiquer avec les partenaires</b></li> </ul>
Description de l'action	Valoriser les missions et les actions menées auprès du public en les rendant accessibles/lisibles aux familles et aux partenaires à travers des outils de communications actualisés.
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COPIL Communication</li> <li>- Prestataire « graphiste »</li> <li>- Ecole de communication</li> <li>- Droit à l'image</li> </ul>
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Educateurs</li> <li>- Thérapeutes</li> <li>- Enseignants</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Cadres socio-éducatifs</li> <li>- Directrice</li> </ul>
Calendrier	<p>2024/2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travail d'identité visuelle (logo, charte graphique)</li> <li>- Ouverture compte Facebook, Instagram...</li> </ul>

<sup>30</sup> FALC : Facile A Lire et à Comprendre

	-Padlet 2025/2026 : actualisation du site internet 2025/2026/2027... : alimenter contenu
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	-nouveau logo et charte graphique -nombre de consultations des différents canaux de communication -nombre de supports adaptés.
Bonnes pratiques à promouvoir	Charte et valeurs de l'établissement.

Sources :

<https://www.cairn.info/elaborer-un-projet-d-etablissement-ou-de-service--9782100575633-page-179.htm>

<b>FA – PE - 2</b>	<b>Fiche Action - Place de la famille, guidance parentale, intervention précoce....</b>
Référents : Cadres Socio-Educatifs, équipe thérapeutique, équipe éducative	
Contexte	<p><i>Contexte</i></p> <p>La place de la famille ou de l'entourage est incontournable pour ancrer un lien de confiance durable dans l'accompagnement de l'enfant ou de l'adolescent et jeune adulte. La famille est à considérer comme le premier partenaire dans et pour l'accompagnement.</p> <p>Le handicap peut avoir des répercussions sur l'environnement de l'enfant (les parents, la fratrie...)</p> <p>36% des enfants accompagnés en ITEP en Nouvelle Aquitaine ont une mesure de protection ASE. (Source édition 2023 CREA, ARS)<sup>31</sup>.</p> <p>En 2022, l'ITEP CAC24 note une augmentation d'enfants bénéficiant d'une mesure judiciaire de protection (46.5%)<sup>32</sup>.</p> <p><i>Diagnostic : Axes du Projet d'établissement 2024/2028</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de présence de famille au sein de différents services</li> <li>-Difficultés de contact avec certaines familles (mobilité, situations complexes)</li> <li>-Recherche d'adhésion plus forte des familles.</li> </ul>
Objectif stratégique	<b><i>Favoriser une approche populationnelle par type de handicap</i></b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<b>Construire une relation entre la famille et l'institution</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un ensemble de dispositifs pour accueillir et écouter le jeune dans sa singularité et la famille (rencontre avec un/des professionnels selon les besoins identifiés, rencontres dans le cadre du PPA.)</li> <li>- Mener une réflexion sur les modalités d'association des familles à la vie de l'établissement en mettant les moyens pour favoriser leur participation (goûters d'accueil en fin de 1<sup>ère</sup> période de rentrée scolaire, café des parents, CVS...)</li> <li>- Accompagner les compétences parentales de chacun afin d'améliorer les interactions-parents enfants</li> <li>- Entretiens précoces avec les familles du SESSAD</li> <li>- Former à l'accompagnement des familles, au travail sur les loyautés familiales.</li> </ul>
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de travail de co-construction en équipe pluridisciplinaire : élaboration de documents spécifiques en direction des familles</li> <li>- Conventonnement avec des partenaires ressources du territoire ( en terme d'expertise ou de lien social).</li> </ul>
Identification des Acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Educateurs</li> <li>- Thérapeutes</li> <li>- Enseignants</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Cadre socio-éducatif</li> <li>- Directrice</li> </ul>

<sup>31</sup> <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2023/07/Chiffres-cles-handicap-24-2023.pdf>

<sup>32</sup> Rapport d'activités ITEP Centre Ailhaud CASTELET, 2022

Calendrier	<p>2023-2024 : création de nouveaux lieux de rencontre avec les parents (ex : café des parents)</p> <p>2024/2025/2026 : formation institutionnelle, création d'outils de communication et sensibilisation destinés aux parents</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de manifestations (activités collectives) proposées aux familles</li> <li>- Nombre de rencontres personnalisées proposées aux parents</li> <li>- Nombre d'outils créés à destination des parents</li> <li>- Nombre d'entretiens famille au SESSAD</li> </ul>
Bonnes pratiques à promouvoir	<p>Le positionnement éthique, l'authenticité et la bienveillance</p> <p>Le travail clinique pluridisciplinaire.</p>

FA – PE - 3	Fiche Action – Transformation de l'offre
Référénts : Directrice, Cadres socio-éducatifs	
Contexte	<p>Le centre d'Ailhaud Castelet est un établissement public médico-social qui dispose d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) et d'un Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD).</p> <p>Par un arrêté de l'ARS en date du 8 mars 2017, l'établissement est autorisé à transformer 10 places de SESSAD pour enfants et adolescents « déficients auditifs » en 10 places de SESSAD pour enfants et adolescents rencontrant des « troubles psychologiques ».</p> <p>Cette transformation résultait de la constatation d'une baisse des effectifs récurrentes sur le service déficients sensoriels. Cependant cette baisse d'effectif a cessé et le nombre d'enfants et adolescents porteurs d'une déficience sensorielle s'est accru portant l'effectif total au nombre de 60 usagers.</p> <p>Depuis 2020, le nombre de présents en début d'année scolaire à l'ITEP diminue sensiblement avec 44/45 enfants inscrits.</p> <p>Les prises en charge à l'ITEP évoluent également vers un modèle plus séquentiel en conformité avec les besoins repérés des enfants et les projets personnalisés d'accompagnement.</p> <p>Besoin de plus de souplesse et de pouvoir passer d'un accompagnement type SESSAD à un accompagnement ITEP et inversement selon l'évolution des situations individuelles.</p> <p>Par ailleurs, mettre en conformité l'établissement au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé qui invite les établissements disposant d'un ITEP à se transformer en dispositif intégré (DITEP).</li> <li>- Et du Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.</li> </ul> <p>L'établissement a adhéré à l'association AIRe (association des ITEP et DITEP) en 2022.</p> <p>L'établissement ferme cinq semaines l'été ce qui peut être dommageable pour les enfants et adolescents ainsi que leurs familles. Dans un contexte de continuité des parcours une réflexion sur l'offre est à mener en interne.</p>
Objectif stratégique	<b><i>Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion</i></b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<b>Favoriser une fluidité du parcours et renforcer la dynamique d'inclusion</b>
Description de l'action	<p><b>Transformation</b> de 10 places d'ITEP en 20 places de SESSAD TP rattachées à l'ITEP.</p> <p>Augmentation des places de SESSAD déficiences sensorielles de 10 places.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réorganiser le service ITEP <ul style="list-style-type: none"> <li>o Les professionnels ;</li> <li>o Les locaux.</li> </ul> </li> <li>- Écriture d'un projet de service ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des professionnels ITEP sur la dynamique d'accompagnement en extérieur, référence de parcours</li> <li>- Modification de l'agrément SESSAD déficiences sensorielles (65 places) et de l'agrément ITEP : 40 places semi-internat + 20 places SESSAD ITEP (en file active)</li> <li>- Réunion départementale AIRe</li> </ul> <p><b>Mise en place d'un service de suite</b> : création d'un protocole de suite après sortie de l'établissement.</p> <p><b>Réflexion sur les périodes de fermeture</b> et création d'un dispositif d'aide au répit.</p>
Moyens nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agrément ARS</li> <li>- Signature convention MDPH pour double notification ITEP/SESSAD TP</li> </ul>
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équipe de direction ;</li> <li>- Professionnels : Éducateurs spécialisés, Thérapeutes et Enseignants spécialisés.</li> </ul>
Calendrier	<p><u>Transformation</u> :</p> <p>2024 : dépôt de la demande d'agrément</p> <p>2024 : rencontre MDPH pour présenter le projet</p> <p>Premier semestre 2025 : constitution équipe SESSAD ITEP – rédaction projet de service – information partenaire</p> <p>Rentrée 2025 : transformation de 5 places ITEP en 10 places SESSAD ITEP</p> <p>Rentrée 2026 : transformation de 5 places ITEP en 10 places SESSAD ITEP</p> <p><u>Service de suite</u> :</p> <p>2024 : élaboration procédure</p> <p>2025 : mise en œuvre</p> <p><u>Offre répit</u> :</p> <p>2024 : définition des modalités de mise en œuvre d'une offre de répit sur les périodes de fermeture</p> <p>2025 et suivante : déploiement de l'offre de répit.</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>Nombre d'enfants ou de jeunes basculant de l'accompagnement ITEP à l'accompagnement SESSAD.</p> <p>Nombre de PPA SESSAD ITEP signés</p>
Bonnes pratiques à promouvoir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la fluidité des parcours des publics accompagnés ainsi qu'une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ;</li> <li>- Limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides qui correspondent à l'évolution des situations.</li> </ul>

FA – PE – 4	Fiche Action – Participation des enfants et adolescents
Référénts:	Directrice ; cadres socio-éducatifs
Contexte	<p>La participation et l'expression des usagers sont des principes affirmés par loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Ces dernières se déclinent en « la participation directe (...) à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement qui la concerne » -art L311-3- ; en l'association des personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service via le Conseil de la Vie Sociale ou toute forme de participation – art 311-6-.</p> <p>Le Conseil de la Vie Sociale est une instance mise en place au sein du Centre d'Ailhaud Castelet, elle est investie par les jeunes.</p> <p>Aussi, il est nécessaire de développer d'autres formes de participation tant pour les jeunes de l'ITEP que ceux du SESSAD plus distanciés du fait des modalités d'accompagnement plus individualisés et hors les murs.</p> <p>Développer l'autodétermination.</p>
Objectif stratégique	<b>Participation des jeunes à la vie de l'établissement</b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<b>Favoriser /développer l'expression et la participation des jeunes à la vie de l'établissement</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir l'expression et la participation de l'ensemble des jeunes de l'établissement en créant de nouvelles instances de participation pour leur permettre non seulement d'être acteur de leur vie mais également de développer du lien social à travers les échanges, le fait de pouvoir débattre, proposer, exprimer ses idées, ses envies et décider (vote).</li> <li>• Formalisation du recueil de la parole des enfants, adolescents et des jeunes adultes dans la construction des projets personnalisés d'accompagnement.</li> </ul>
Identification des acteurs à mobiliser	Directrice ; CSE ; ensemble des professionnels de l'établissement ; jeunes ; les familles / tuteurs
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de nouvelles instances de participation (Commission Menu ; Association sportive et culturelle de l'établissement ; Choix du nouveau logo à travers une enquête de satisfaction...)</li> <li>- Communication</li> <li>- Adaptation des supports de communication à l'ensemble des jeunes</li> <li>- Planification annuelle des rencontres.</li> </ul>
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<p>-Nombre de propositions émanant par les jeunes</p> <p>-Nombre de réponses à l'enquête de satisfaction</p> <p>-Nombre de jeunes présents à l'Assemblée Générale de l'association sportive et culturelle de l'établissement.</p>
Points de vigilance	<p>La communication : nécessité d'adapter les supports de communication à l'ensemble des jeunes de l'établissement</p> <p>Le droit de l'usager comporte aussi le droit de ne pas participer.</p>
Bonnes pratiques à promouvoir	Expression et participation des usagers dans les établissements et services du secteur médico-social : la participation et l'expression ne peuvent pas relever d'une injonction.

<b>FA – PE - 5</b>	<b>Fiche Action – Préparer l'évaluation et développer un management de la qualité</b>
Référénts: Directrice, copil DQ, chefs de service	
Contexte	Jusqu'en 2019, l'organisation du pilotage de la qualité était opérationnelle dans l'établissement. Suite à la crise sanitaire et à des mouvements importants dans l'équipe d'encadrement, la politique qualité a été un peu laissée de côté. Afin de préparer les échéances de la nouvelle évaluation HAS, il est nécessaire de remettre en marche la démarche qualité et d'assurer le suivi des documents réglementaires nécessaires à une bonne mise en œuvre d'une politique qualité/gestion des risques pour assurer le meilleur accompagnement possible et un cadre de travail serein et sécurisant.
Objectif stratégique	<b><i>Maintenir une gestion performante et un management de la qualité</i></b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<b>Préparer l'établissement pour la nouvelle évaluation</b>
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relancer le copil qualité</li> <li>- Mettre en place les procédures manquantes (EI,...)</li> <li>- Créer ou assurer la mise à jour des documents et dispositifs réglementaires (DUERP, Plan Bleu, PCA, RGPD, DPO...)</li> <li>- Réaliser une auto-évaluation</li> <li>- Assurer une veille réglementaire et documentaire.</li> </ul>
Identification des acteurs à mobiliser	<p>Direction Chefs de service Membres du copil qualité Ensemble des professionnels</p>
Moyens	<p>Nommer un référent qualité Planification annuelle des réunions du copil qualité afin de favoriser la participation.</p>
Calendrier	<p>Janvier 2024 : constitution d'un nouveau comité de pilotage de la qualité 2024 : mise à jour des documents, procéder à une auto-évaluation, Août 2024 : formation des professionnels à la nouvelle évaluation des ESMS 2025 : réalisation évaluation 2026/2028 : mise en œuvre du plan d'action</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des procédures manquantes</li> <li>- Rapport d'évaluation</li> <li>- Nombre de réunion du copil qualité</li> </ul>
Bonnes pratiques à promouvoir	Sensibiliser l'ensemble des professionnels à leur importance dans la dynamique d'amélioration continue de la qualité.



FA – PE - 6	Fiche Action – Ouverture sur l'extérieur/dynamique inclusive
Référénts:	Directrice ; cadres socio-éducatifs
Contexte	<p>Soutenu par les volontés politiques internationales et européennes le secteur médico-social en France est engagé dans une transformation profonde. Cette dynamique à l'œuvre implique l'adaptabilité de l'ensemble de ses acteurs et nécessite de développer des modalités d'accompagnement se conjuguant au pluriel territorialement.</p> <p>Le Centre d'Ailhaud Castelet comprend un ITEP et un SESSAD. Si ce service est de fait largement inscrit dans la dynamique inclusive et partenariale, cette dernière est peu développée au sein de l'ITEP se déclinant principalement dans la sphère de la scolarité et de la santé.</p>
Objectif stratégique	<b><i>Ouvrir l'établissement à et sur son environnement</i></b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<b>Déployer une dynamique inclusive en développant le partenariat tout en communiquant sur les actions menées tant à l'interne qu'à l'externe</b>
Description de l'action	Conventionner avec les acteurs du territoire pour permettre à l'ensemble des jeunes de l'établissement de réaliser des activités culturelles, sportives de loisirs dans et hors les murs de l'institution en prenant soin de valoriser les actions menées en les rendant accessibles/lisibles aux familles et aux partenaires à travers des manifestations organisées au sein de l'établissement.
Identification des acteurs à mobiliser	Equipe de direction ; professionnels administratifs ; professionnels éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques ; IDE ; professionnels du service général et du service technique.
Moyens nécessaires	Création de l'association socio-culturelle et sportive de l'établissement ; Affiliation à la fédération de sport adapté ; Affiliation à la ligue protectrice des oiseaux ; Signatures de conventions ;
Calendrier	Rentrée 2024 : création association
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de conventions signées</li> <li>-Nombre d'actions menées dans et hors les murs</li> <li>-Nombre de familles/partenaires présents aux manifestations organisées par l'établissement.</li> </ul>
Points de vigilance	Mobilisation de l'ensemble des professionnels de l'établissement
Bonnes pratiques à promouvoir	Ouverture de l'établissement sur environnement : développer ou maintenir le lien social → les interactions entre l'établissements et ses environnements s'effectuent réciproquement ; →les caractéristiques des situations des jeunes accueillis fixent un cadre et nécessitent des précautions dans la mise en œuvre de décisions d'ouverture ; →les missions de l'établissement fournissent le fil conducteur de cette stratégie.

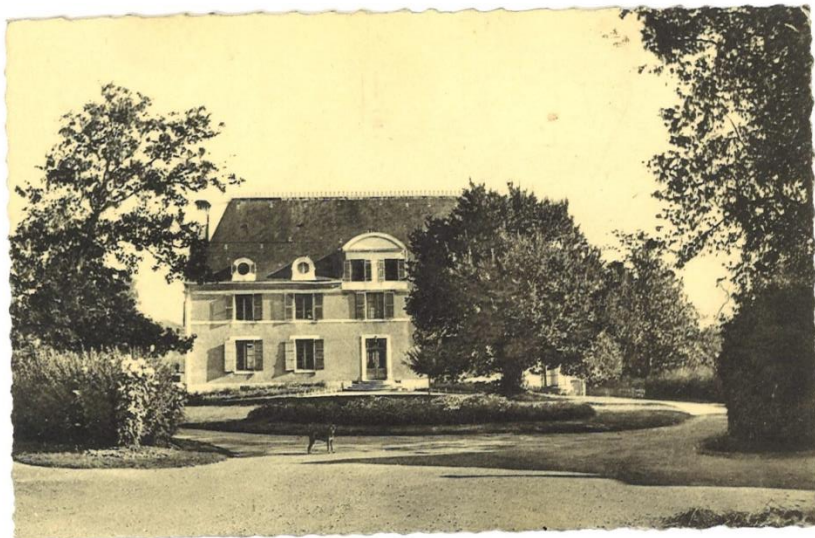
FA – PE - 7	Fiche Action PE – Projets de services et projet pédagogique UE
Référents : Equipe de direction, Cadres Socio-Educatifs, Coordinateur unité d'enseignement	
Contexte	<p><b>Contexte</b></p> <p>Le projet d'établissement doit être décliné en projets de service. La transformation de l'offre prévue dans le CPOM et le projet d'établissement peut permettre de repenser les organisations et fonctionnement du SESSAD et de l'ITEP.</p> <p>Les évolutions de l'offre vont avoir un impact sur l'ensemble des pôles composant le CAC 24. La rédaction d'un projet pédagogique de l'unité d'enseignement viendra enrichir les projets de service.</p>
Objectif stratégique	<b>Accompagner la transformation de l'offre</b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction projet de service ITEP</li> <li>- Rédaction projet de service SESSAD (y compris projet thérapeutique)</li> <li>- Rédaction projet pédagogique de l'unité d'enseignement.</li> </ul>
Description de l'action	<p>Décliner le projet d'établissement. Favoriser l'ouverture de l'établissement</p>
Moyens nécessaires	-
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble des professionnels de l'établissement</li> <li>- Professionnels de l'éducation nationale mis à disposition</li> <li>- Inspecteur Ecole inclusive</li> </ul>
Calendrier	<p>2024 : Ecriture des projets de service 2025/2026 : Finalisation du projet pédagogique</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	- Projets finalisés et diffusés
Bonnes pratiques à promouvoir	<p>Charte et valeurs de l'établissement RBPP sur les projets de service</p>

FA – PE - 8	Fiche Action PE – Développement Durable
Référénts : Equipe de direction, Cadre Socio-Educatif, Responsable Service Technique	
Contexte	<p><b>Contexte</b> L'établissement doit passer à l'action pour une transition écologique et énergétique. Les conséquences du changement climatique touchent les ESSMS qui sont appelés à se préparer à la résilience et à s'adapter.</p> <p>Obligation du décret tertiaire qui s'impose à l'établissement (objectif de réduction de la consommation énergétique de -40% en 2030 et -50% en 2040)</p> <p><b>Diagnostic : Axes du Projet d'établissement 2024/2028</b> Manque de mesures collectives pour réduire l'empreinte environnementale des différentes activités. L'établissement doit s'interroger sur 6 enjeux pour le secteur public et le secteur privé : les déchets, la restauration, l'énergie, la qualité de l'air intérieur, la mobilité et la stratégie RSE<sup>33</sup>.</p> <p>Le CAC a déjà en interne des ressources et des outils existants hérités des précédents projets d'établissements (jardin, compost...). Aujourd'hui, il est nécessaire de sublimer ces ressources et de les approfondir en s'appuyant sur les forces internes et externes du paysage territorial.</p> <p>Le CAC possède un patrimoine immobilier, dont certains bâtiments nécessitent une veille et une étude approfondie en termes de passerie énergétique et d'ergonomie.</p> <p>Le CAC rayonne sur tout le territoire de la Dordogne en termes de mobilité (SESSAD DV/DA), ce qui nécessite une réflexion sur le parc de véhicules.</p>
Objectif stratégique	<b>Faire des contraintes budgétaires une opportunité pour renforcer les projets collectifs en développement durable</b>
Objectif opérationnel (ou spécifique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Institutionnaliser des écogestes</b></li> <li>- <b>Favoriser la réciprocité (collaboration inter-service et collaboration territoriale)</b></li> <li>- <b>Favoriser une autonomie en termes d'énergie et de matière première</b></li> </ul>
Description de l'action	Mener une réflexion globale à petite échelle et à plus grande échelle sur la manière de vivre au quotidien au sein de l'établissement et la manière d'accompagner le public avec cet enjeu de l'environnement dont il faut prendre soin.
Moyens nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COPIL Développement Durable (public accompagné et professionnel) basé sur le volontariat</li> <li>- Enquête auprès du personnel et du public : piste sur les économies d'énergie</li> <li>- Accompagnement par des experts<sup>34</sup></li> <li>- Prospection et montage de dossiers de subventions</li> </ul>
Identification des acteurs à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Educateurs notamment les professionnels ayant une sensibilité et des compétences en ce domaine</li> <li>- Service technique et général</li> <li>- Enseignants</li> </ul>

<sup>33</sup> RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

<sup>34</sup> <https://anap.fr/s/actualite?actu=developpement-durable-un-appui-d-experts-pour-accelerer-vos-projets>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadres socio-éducatifs</li> <li>- Directrice</li> </ul>
Calendrier	<p>2024 : Candidature ANAP pour accompagnement / Composition du COFIL / Réalisation de l'enquête auprès des professionnels et du public / projets avec le public</p> <p>2025 : Actualisation des protocoles</p>
Indicateurs d'évaluation du résultat de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de COFIL</li> <li>- Nombre de projets</li> <li>- Réduction des consommations (énergie, déchets...)</li> <li>- Renouvellement du matériel de nettoyage (produits biodégradables, microfibre...)</li> <li>- Nombre de véhicules électriques</li> </ul>
Bonnes pratiques à promouvoir	Charte et valeurs de l'établissement



Présentation CVS : 22 novembre 2023

Présentation et vote CSE : 6 décembre 2023

Présentation et vote CA : 7 décembre 2023